

Jahresbericht

über das

Königliche Gymnasium

zu Braunsberg

für das Schuljahr 1879—80

von dem Direktor

Dr. Otto Meinertz.

Vorangeht eine Abhandlung des ordentlichen Lehrers Dr. Georg Hane: Sur le rôle de l'accent latin dans la formation de la langue française.

Braunsberg.

Gedruckt bei C. A. Heyne.

1880. Progr. Nr. 3.




Stadtbibliothek
Thorn

Sur le rôle de l'accent latin dans la formation de la langue française.

La grammaire comparée des langues a évidemment démontré, par une abondance de preuves palpables et incontestées, que c'est le latin populaire qui a donné naissance aux langues dites romanes, néolatines ou novo-latines. Ce fait historique, admis aujourd'hui par tout le monde, donne à cet humble idiome que les écrivains latins ont eu coutume d'appeler avec dédain la langue de la populace, des paysans et des soldats, latin vulgaire, rustique et sordide, une importance qu'on ne s'est point imaginée auparavant, et qui mérite sans doute l'intérêt que des savants renommés de nos jours ont pris à en révéler l'histoire.

Il y en a qui, pour expliquer la scission positive de la langue latine, une à l'origine, en langue noble et langue populaire, ont eu recours à la différence de la localité. D'autres, et il faut le dire, la plupart soutiennent qu'on ferait mieux d'en chercher la cause dans le fait que la société romaine se divisait, dès les premiers temps, en deux classes, l'une des patriciens, l'autre de la plèbe. Les différences locales, il est vrai, étaient propres, ici comme ailleurs, à imprimer beaucoup de nuances aux dialectes déjà créés et parlés l'un à côté de l'autre, mais elles n'ont rien à faire à la question de leur rapport mutuel, et moins encore de leur origine. Est-ce donc la double classe de la première habitation de Rome, qu'on puisse regarder comme berceau de ses dialectes? C'est ce que M. Schuchardt (Vokalismus des Vulgärlateins) nie absolument. Pour lui les deux classes ne subsistaient que par rapport à l'organisation politique, et non à l'égard de l'instruction, qui étant presque nulle de part et d'autre, ne pouvait, à ce qu'il dit, établir d'abord dans l'usage de l'idiome commune une différence d'où auraient pu sortir les deux langages qu'on a appelés dans la suite latin littéraire au classique et latin populaire.

D'après le même savant le dédoublement de la langue latine s'accomplissait, hors de l'influence des deux classes, par suite de manières de s'exprimer différentes par les deux occasions plus ou moins différentes de se servir de la parole. La diversité des occasions de parler aurait, ce dit-il, aussi nécessairement que naturellement dû entraîner une diversité du parler dans les mêmes personnes et ce ne serait que là qu'il fallait fonder la dite scission de la langue.

Il s'y appuie sur la règle générale et approuvée également par l'expérience et par la raison, que les mêmes personnes parlent différemment, selon qu'ils haranguent publiquement ou qu'ils ne font que causer à leur aise. Cependant je crains, de ma part, que son application ne soit pas tout à fait juste.

Les manières de parler différentes par des occasions comment parviennent-elles à s'établir comme dialectes? Les différences du langage, dit M. Schuchardt, qui étaient très petites au commencement et accidentelles la plupart, après être revenues tant de fois, s'étaient enfin élargies et fixées en mêmes temps, de sorte qu'elles devenaient même dialectales. Je ne sais si ce raisonnement, tout spiritueux qu'il est, tient assez compte de l'individualité des hommes, laquelle, en s'y peignant le plus parfaitement, à ce que me semble, empêche le parler familier de s'écarter du ton de discours plus élevé en divergences si égales toujours, qu'il en pourrait résulter un nouvel idiome.

Mais ce langage familier et libre ne s'entend-il pas le plus souvent au milieu des hommes d'une condition inférieure, lesquels n'ont guère l'occasion de se faire entendre publiquement? Et de l'autre côté, la haute classe n'approche-t-elle pas de la coutume du peuple toutes les fois qu'elle se laisse aller et qu'elle renonce à orner et à embellir son langage? Je pense que si. C'est pourquoi je préfère suivre l'opinion de ceux qui attribuent à l'influence des classes le rôle déterminant dans la scission de la langue, et j'ose dire, avec M. Brachet, qu'au bout de peu de temps les diverses habitudes de la société romaine finissaient par briser l'unité de sa langue. Il se comprend que l'opposition prononcée par les noms différents de latin écrit ou savant et de latin vulgaire, n'éclata que dans l'époque où l'imitation de la Grèce donnait une littérature à Rome, c'est-à-dire au temps de la deuxième guerre punique. Dès lors la langue littéraire, fixée par les lettres et dépourvue de presque toute possibilité de se mouvoir librement, cessa brusquement de se développer, ou pour mieux dire, de se corrompre — développement et corruption d'une langue étant la même chose pour les temps historiques — tandisque le latin populaire qui ne s'écrivait point, continuait, sans aucune interruption, la marche qu'il avait commencée et qui lui était tracée par sa constitution particulière.

Or l'écart qui séparait les deux langues soeurs alla s'accroissant en proportion au temps employé, de sorte qu'elles ne différaient pas bientôt moins dans la phonétique et la grammaire que dans le vocabulaire.

Il n'est pas le lieu ici d'examiner en détail les métamorphoses successives intéressantes que la langue rustique a subies désormais en Italie et dans les différentes provinces de l'empire romain, mais comme j'ai pris pour tâche d'étudier le rôle de l'accent latin dans la formation de la langue française, je ne peux me refuser de jeter un coup d'oeil sur ce qu'est devenu le latin dans son passage au français.

Importé en Gaule, comme partout par les soldats, les marchands et les colons, le latin vulgaire gagna rapidement du terrain et parvint en assez peu de temps à supplanter le celtique par toute la Gaule à la seule exception de l'Amorique. À la faveur de la position isolée du pays, la langue gauloise y vécut encore plusieurs siècles; en outre cette tradition du celtique fut ravivée au septième siècle par une immigration des Kymris (Bretons) chassés du pays de Galles.

Or le latin triompha sur le celtique; mais en même temps que le peuple s'appropria au détriment de la langue maternelle le latin vulgaire, les hautes classes gauloises, poussées par l'ambition et le désir d'égaler en éloquence les Romains, leurs vainqueurs, ne tardèrent pas à apprendre le latin littéraire d'autant mieux que c'était le seul moyen d'arriver aux fonctions politiques, que de le savoir exactement.

Peu de temps s'écoula, et les sciences et les beaux arts florissaient en Gaule d'un éclat tout à fait surprenant; la province disputa à la capitale de l'univers la gloire de l'éloquence et de la grammaire. Mais hélas! cette fleur devait passer trop tôt. Lorsque l'avarice de l'administration romaine eut épuisé les ressources du pays si richement doté par la nature et que la classe moyenne eut été entièrement ruinée par des impôts toujours plus pesants, les écoles se fermèrent de toutes parts, la culture littéraire se tut brusquement, et l'usage du latin écrit qui en avait été l'organe jusqu'alors, se réfugia dans le cercle restreint de l'aristocratie gallo-romaine. L'invasion germanique, en renversant l'édifice artificiel de l'empire romain, acheva de tuer ce qui s'était sauvé jusque-là de la belle langue latine. Elle alla périr comme langue parlée. Nous la trouvons encore en langue morte et dépouillée de sa beauté d'autrefois dans les diplômes mérovingiens (bas latin) et cultivée au service seul de l'instruction dans les monastères. Aussi a-t-elle toujours été le langage officiel de l'église catholique. Lorsque le latin littéraire mourut ainsi avec la société qui l'avait parlé, le latin populaire alla se rendre maître absolu de toute la Gaule et absorber même les vainqueurs, qu'il forçait d'oublier leur propre langue pour apprendre celle des vaincus. Le patronage de l'église qui, pour parler au peuple était obligé de se servir de son idiome, fut d'une importance sans pareille pour l'affermissement de cette langue, nommée d'abord „lingua gallica“ et puis, dès le septième siècle „lingua romana“. Deux idiomes distincts en sont issus: celui du Midi ou langue d'oc et celui du Nord ou langue d'oïl. Plus tard le dialecte que parlaient les habitants de l'île-de-France (lingua francica, d'où vient langue française) réussit à absorber tous les autres dialectes. A la faveur de la prépondérance politique de cette province il s'est imposé peu-à-peu à tout le pays de la France actuelle.

C'est une chose tout à fait impossible de déterminer précisément, à quelle époque la langue latine, devenue romane, est sortie de l'état inférieur d'un idiome purement parlé et a, pour une première fois, gagné le haut d'un langage littéraire. Mais il est vraisemblable que l'usage littéraire du latin vulgaire date de la mise par écrit des chansons populaires. (voy. Schuchardt) Ceux qui les notaient, n'avaient point l'intention d'écrire roman, il est vrai, cependant l'intérêt qu'ils prenaient à n'y rien changer devait amener dans l'écriture l'observation de toutes les propriétés de la langue. C'est ainsi qu'ils étaient forcés de s'attacher le plus possible à la prononciation du peuple pour ne point effacer le saillant de ses poèmes. Toutes les fois que la forme romane s'était trop éloignée du latin écrit pour être remplacée par lui sans altération du sens, on ne pouvait plus faire usage du latin. Plus ces chansons sont récentes, plus elles montrent de formes vraiment romanes. Ce mélange, après s'être incliné de plus en plus du côté de la langue romane, cessa enfin, et les formes écrites finirent par devenir ce qu'elles avaient déjà longtemps été dans l'usage oral, c'est-à-dire complètement romanes.

Voilà la manière dont l'idiome du peuple s'est fait entrer dans la littérature.

Mais ce même idiome qu'était-il devenu au cours des siècles dont aucun ne s'écoula sans lui faire sentir sa force destructive. Quoique ni l'influence du celtique, ni l'immixtion germanique n'eussent détruit la syntaxe dont l'énergie a été toujours victorieuse, le parler populaire n'en fut pas moins modifié en fait des formes de mots et de la grammaire. Abstraction faite de toutes les perturbations qui venaient la frapper de dehors et qui n'étaient guère que superficielles, la langue, inécrite par tant de siècles et d'autant plus exposée aux abus les plus fatals

de ceux qui s'en servaient sans se soucier nullement de la conserver dans son intégrité, devait naturellement recevoir de plus graves blessures que sa langue soeur classique dont on connaît plus que suffisamment la dépravation des monuments politiques du moyen âge.

Il ne faut pourtant pas oublier que la détérioration de l'une est en grande partie provenue de ce qu'on l'écrivait ordinairement sans en connaître assez la grammaire, tandisque la modification de l'autre a eu lieu conformément à la manière de transition commune de toutes les langues vivantes.

C'est à l'histoire d'une langue à en rechercher l'origine, quand cette origine est accessible et à jeter du jour sur tout ce qui a rapport à son altération. L'origine des langues romanes appartenant à un temps pleinement historique et ne se perdant point dans les ténèbres d'une longue antiquité, la philologie se trouve dans l'heureux état de suivre pas-à-pas tous les changements que la langue française a éprouvés.

Dans la formation d'une langue il faut distinguer deux facteurs qui opèrent en même temps, mais dans un sens tout différent, savoir l'altération qui décompose l'idiome ancien et l'organisation qui reconstruit l'idiome nouveau. Toute langue comme être naturel organisé et vivant est assujettie à la loi du changement. Celui-ci s'exerce dans le vocabulaire autant que dans la grammaire, en affectant et le fonds et la structure intérieure des mots d'une part et l'intégrité des formes grammaticales de l'autre. Le corps d'un mot se constitue par la réunion de consonnes et de voyelles. D'entre les consonnes des mots vieillissants, les fortes et dures tendent à se remplacer par de faibles et douces, d'entre les voyelles, les accentuées aiment à se diphthonguer et les sonores atones à passer d'abord en sourdes et puis en muettes. Ainsi les mots changent de face. Mais d'où vient ce changement? La cause principale c'est l'usage. Nous savons par l'expérience, combien le peuple, pour passer plus vite de l'un à l'autre aime à contracter et à mutiler les mots, surtout ceux qui lui reviennent le plus souvent; pourvu qu'il vous fasse comprendre ce qu'il veut dire, peu lui importe d'articuler les mots avec cette exactitude dont se prononce le langage des gens lettrés. D'où vient que plus un langage est familier, plus il offre de lettres supprimées et des mots contractés, ce qui peut être appliqué par préférence au latin rustique. Ajoutons à l'usure inévitable l'influence de la localité, du climat, la manière de penser et de se comporter du peuple, son appareil vocal, son état social et politique, les événements historiques, et cette altération n'a plus rien de surprenant.

Aussi la grammaire en est-elle saisie; ce qui est d'autant plus important, que les formes grammaticales sont l'âme des langues, les mots n'en étant que le corps. S'il est vrai, qu'une langue tout en satisfaisant aux exigences incessamment renouvelées et augmentées du temps, non seulement cherche à retenir le fond primordial, qui lui vient des temps reculés de son enfance, mais qu'elle reste encore, tant qu'il lui est possible, conséquente et fidèle aux principes de grammaire et de construction, lesquels, fondés par sa constitution même, lui sont inhérents: si cela est vrai, ce dont il n'y a pas de lieu de douter, il n'est pas moins vrai, qu'outre le vocabulaire aussi la grammaire tout en restant conforme aux âges primitifs doit changer toujours pour ne pas sortir du rapport avec les idées changeantes et croissantes des temps avancés.

Néanmoins la langue, après avoir ainsi changé ne doit être regardée comme étant purement corrompue ou mutilée de manière à être semblable à un corps privé de ses organes. Cette comparaison manquerait de justesse, témoin encore la formation de la langue française.

A côté des pertes qu'elle était destinée à faire, il apparaît des accroissements successifs, propres à l'en dédommager abondamment. L'esprit de la langue toujours actif et travaillant, quelqu'intestin et caché au premier abord que soit ce travail, et s'accommodant toujours aux besoins variants du temps, ne consentit jamais à renoncer à ce qu'il possède, sans avoir produit de lui-même un équivalent convenable aux conditions locales et temporelles.

La langue se transforme, se renouvelle, et c'est là ce que nous venons d'appeler la reconstruction ou la réorganisation de la langue. Donc l'étude de l'histoire intérieure d'une langue ne doit point perdre de vue ces deux phases, qui se font jour simultanément et qui ont pareillement contribué à former la langue nouvelle.

Après avoir fait remarquer au lecteur les deux agents qui s'entr'aident dans le travail de transformation des langues filles, il nous reste encore à considérer, si cette transformation se fait selon un assujettissement à des règles fixes et constantes.

Toute langue portant infailliblement l'empreinte de l'état intellectuel et moral de la société qui la parle, on voit bien que la marche des langues et celle des sociétés sont parallèles et que l'histoire de l'une est intimement liée à celle de l'autre.

L'histoire d'un peuple nous fait voir dans la suite apparemment irrégulière d'événements, d'institutions, d'entreprises tantôt heureuses tantôt malheureuses, et de ce qu'il y a ailleurs d'important dans la vie d'une nation, un enchaînement de choses régulier, une liaison nécessaire et naturelle, fondée sur la loi générale de la causalité qui ne laisse aux accidents qu'un rôle tout à fait secondaire.

Il n'y est pas autrement dans la vie des langues. Tous les changements qu'elles subissent, se font suivant des règles fondamentales et des conditions régulières; et l'on peut dire même que parmi toutes les choses historiques la langue est celle qui est le moins soumise aux influences du hazard; ni les volontés particulières ni les accidents n'y ont jamais eu un pouvoir décisif.

C'est encore la formation de la langue française qui affirme la vérité de ce que nous venons de remarquer sur la marche générale des langues. Les mots latins qui ont passé au français, ne se sont point transformés au hazard ou arbitrairement, mais selon des principes conducteurs qu'ils ont partout quoiqu'insciemment observés. Cela est facile à prouver. Il y a, dans la langue française, beaucoup de mots qui, malgré leur structure différente, laissent entrevoir, par rapport à leur formation, quelque chose de commun qui se découvre aisément par l'anatomie comparée des mots. Le mérite d'avoir fixé, à force de comparer, les points de vue prédominants et qui éclaircissent l'ensemble de changements des mots qui passent du latin au français, est dû à l'étymologie qui a fait depuis peu des progrès tout à fait rapides.

Le changement des lettres latines en lettres françaises s'exerce d'abord d'après le principe de la commodité ou de la moindre action. Tout ce qui a été longtemps en usage, dit M. Schuchardt, s'use, devient incommode et disparaît ou provoque le besoin d'être remplacé par quelque chose de nouveau. Commode est dans la prononciation comme partout ce qui exige ou le moins d'effort, ou le moins de temps ou les deux choses ensemble. Le double but auquel aspire la commodité est, par conséquent, d'une part celui d'arriver à une prononciation plus aisée et de l'autre, celui de contracter et d'accourcir les mots. C'est donc au principe de la commodité qu'il faut réduire en première ligne la tendence euphonique.

La loi de l'euphonie empêche la langue de produire des mots qui puissent offenser le sens de l'ouïe par une réunion de lettres dure et désagréable. Dans la langue française elle a été si rigoureusement obéie, que l'on y trouve bien des mots tellement altérés qu'ils n'ont plus aucune ressemblance avec les mots latins dont ils dérivent, tant elle en a changé, transposé ou négligé les lettres.

Peut-être m'est-il permis de noter quelques-uns des effets principaux que le principe de l'euphonie a produits.

1. Adoucissement de c et de g prononcés dur en ç et en j (céder, joie).
2. Amollissement de consonnes dures, exemples: aquila-aigle, aprilis-avril; ecclesia-église.
3. Changement de consonnes en voyelles, exemples: falsus-faux; pagus-pays; cochleare-cuiller; factum-fait.
4. Transposition ou métathèse de lettres; exemples: stagnum-étang; rationem-raison; berbecem-brebis; formaticum-fromage.
5. Aphérèse de l's devant les consonnes dures, accompagnée, en faveur de la prononciation, de l'ajoutement d'un e devant la consonne initiale; exemples: spina-épine; studium-étude; scala-échelle; élision: gustus-goût.
6. Intercalation de consonnes pour faciliter la prononciation; exemples: numerus-nombre; reddere-rendre; venerisdies-vendredi.
7. Assimilation de consonnes dissemblables mises en contact par le latin; exemples: quadratum-carré; adripare-arriver; latronem-larron.
8. Dissimilation de lettres semblables; exemples: cribrum-crible; parafredus-palefroi; peregrinus-pélerin.

L'autre phase de la commodité se découvre dans l'accourcissement des mots. L'heureuse abondance de formes qui distingue la langue mère latine des langues filles romanes lui est sacrifiée de bonne heure. Nous y reviendrons encore dans un autre lieu de notre étude où nous renvoyons le lecteur.

De tels principes ont présidé à la formation des mots français et bien que toute langue ait une vie individuelle, et qu'elle ne se laisse pas toujours renfermer dans les limites étroites de règles qui prétendent à la conduire dans son tour de développement, le français, il faut l'avouer, n'offre que bien peu d'exemples de mots formés contrairement aux règles nommées tout à l'heure. Il se peut pourtant que les principes se fassent front l'un à l'autre et se disputent la domination dans le même mot; mais cette rencontre n'est qu'exceptionnelle.

A ces principes qui ne proviennent pas de l'individualité de la langue mère, ailleurs aussi les autres langues romanes les eussent observés de même, mais qui prennent leur origine de la disposition naturelle de ceux qui ont fait le français, je me permets d'opposer un autre fait de plus d'importance et fondé dans la structure intérieure de la langue mère même, je veux dire l'accent latin.

L'accent latin s'élève au-dessus de tout ce qui a eu part à la formation de la langue française. Même les principes dont il était question ne remplissent leurs fonctions qu'en pleine dépendance de cet accent. C'est le point fixe que toutes les attaques qu'ils ont fait sans cesse contre le corps de mot primordial, n'ont pu ébranler. Donné, comme j'ai déjà dit, par la nature de la langue latine même, dont il faisait la partie essentielle, il a dû échoir en partage

à toutes les langues romanes sans aucune exception. Entre elles la langue italienne tient le premier rang en fait de la conservation de cet héritage. Le souvenir de sa force primitive ne pouvait s'effacer sitôt en Italie qu'ailleurs, c'est bien naturel; car elle en est le pays de naissance. La langue française s'est développée beaucoup plus librement que celle-là, il est vrai, cependant l'accent latin y est d'une importance à nulle autre pareille.

Il y joue un double rôle en même temps, celui de conserver aux mots le cachet romain, et celui de leur faire changer de face, tandis que les principes nommés ci-dessus ne leur ont prescrit que la manière de changer.

Celui qui connaît l'état actuel de la question, ne sera pas étonné de rencontrer souvent, dans les lignes qui vont suivre sur le rôle de l'accent latin dans la formation de la langue française, les résultats trouvés par les plus célèbres philologues allemands et français comme Diez, Corssen, Schuchardt, Brachet, Littré, Ampère, G. Paris.

Avant d'entrer dans le fond de la question il me faut faire quelques remarques générales et préliminaires, d'abord sur la nature de l'accent, et puis sur les lois d'accentuation des langues latine et française. Dans tout mot de plusieurs syllabes il y en a toujours une qui reçoit une valeur tonique plus élevée que les autres. On nomme accent tonique, aigu ou simplement accent cette élevation de la voix qui dans un mot se fait sur une des syllabes. Ce qu'on entend par le mot d'accent, s'appelait en grec *τονος* (surnommé *κυριος* à cause de son importance pour le corps du mot), ou *προσωδια* que les latins ont rendu par *accentus*, dont dérive le mot français.

Il semble être inutile de remarquer que l'accent dont je m'occupe ici n'a aucun rapport avec ce qu'on appelle ordinairement les accents (grave, aigu, circonflexe). Ces accents-ci sont des signes purement grammaticaux ou orthographiques et ne touchent point l'accent tonique ou étymologique. Il faut rejeter de même l'accent oratoire ou phraséologique qui s'exerce sur tout un mot dans l'intérieur des phrases.

En latin l'accentuation se fait suivant la loi connue des trois syllabes; l'accent y est toujours sur la pénultième quand elle est longue, et quand elle est brève, sur l'antépénultième. L'habitude antérieure à la période classique d'accentuer la syllabe radicale, c'est-à-dire la syllabe la plus significative (ce qui est de rigueur dans les langues germaniques) a de bonne heure dû reculer devant la loi de la quantité, imitée des Grecs et adoptée par la poésie et la langue noble des gens lettrés. L'accent n'est plus le maître absolu du mot; il est captivé par la quantité de l'avant-dernière syllabe. Aussi ne reste-t-il pas, comme en allemand, sur la même syllabe du mot; nous le voyons changer de place, dans un même mot, suivant les flexions dues à la déclinaison, à la conjugaison et à la dérivation. Cette fois c'est la quantité qui triomphe sur l'accent.

Il n'était pas de même dans la langue populaire; la quantité n'y a jamais été si dominante, ni pour la prose ni pour la poésie. L'accent tonique y a toujours servi de base de la versification, tandis que la langue savante, à l'imitation des Grecs, fondait son système prosodique uniquement sur la quantité. W. Corssen a mis hors de doute que le vieux latin en beaucoup de mots de quatre ou de plus de syllabes, accentuait la quatrième syllabe; accentuation qui revenait plus souvent dès les temps d'Auguste. Dès lors même la langue savante était portée à violer la loi d'accentuation, du moins dans le langage de conversation, négligeant et la quantité et la position.

Du reste il est certain que, dès le commencement du troisième siècle, il s'établit en règle, pour le latin vulgaire, d'allonger en prononçant toutes les voyelles accentuées et d'accourcir toutes les voyelles atones, lors même qu'elles étaient longues par nature. Ce fait n'a rien d'étrange pour nous autres Allemands.

Il n'y a, dans notre langue, que fort peu de mots où la voyelle accentuée n'ait pas été allongée comme en *klagen*, *sagen*, *degen*. Tandis que dans la langue littéraire des poètes et des gens lettrés la versification grecque s'opposait encore à l'influence destructive de l'accent, le parler populaire, ayant une fois brisé les fers de la quantité, parvint en peu de temps à affaiblir indifféremment les syllabes de désinence. La voix après s'être élevée sur la tonique redescendait de sa hauteur en passant aux autres et ne les faisait plus distinguer suffisamment dans la prononciation. Dans la langue allemande la même chose; toutes ces belles voyelles sonores dans les désinences de flexions et de dérivations y ont été cruellement sacrifiées par cette manière engourdie d'accentuer la radicale. Même les noms propres de lieu latins comme *Maguntiacum*, *Colonia*, *Tolbiacum* etc. dont la langue allemande s'est emparée à sa façon, en accentuant la première syllabe, offrent un exemple curieux, combien la syllabe accentuée nous a rendus indifférents pour tout le reste; ce n'est guère que cette syllabe qui s'est conservée dans les formes allemandes: *Mainz*, *Cöln*, *Zülpich*.

Les mêmes mots ont donné en français Cologne, Mayence, tout conformément à l'accent latin, dont l'importance s'y fait voir parfaitement.

Du cinquième siècle de l'ère chrétienne en avant nous rencontrons beaucoup d'exemples d'un déplacement de l'accent. Le peuple ayant perdu tout a fait le sentiment de la quantité, un manque d'intelligence pour la manière d'accentuer antérieure à cette époque fut inévitable. Ainsi le peuple accentuait *viginti* à côté de *viginti*, *triginta* à côté de *triginta* et ainsi de suite. La nouvelle accentuation a produit les formes françaises vingt, trente etc. Il se trouve aussi, dans les inscriptions de ce temps beaucoup de formes verbales syncopées qui ont reculé l'accent, comme *dédrunt*. Une autre violation de l'accent s'est faite dans les mots au suffixe *olus*, *ola*, *olum*. Tous ces mots ont subi, dans les langues romanes, une diphthongaison qui a fait des deux syllabes une longue: aïeul, filleul. L'accent étant le même dans toutes les langues néolatines, on peut constater comme certain que déjà le latin rustique s'y était accoutumé.

De même quelques verbes à l'infinitif en *úere*, après avoir changé *u* en *v*, ont accentué la syllabe précédante; *consúere*, *battúere* sont devenus *cónsvere*, *báttvere* et ont donné coudre, battre en français; ce fait remonte encore à la prononciation populaire du latin. Les autres verbes de la même désinence, c'est-à-dire les composés de *struere* ont donné en passant au français: construire, dé(s)truire, instruire etc. La raison en est, dit avec raison M. Paris, qu'on ne pouvait mettre encore un v après les trois consonnes qui précèdent l'u.

En latin les voyelles suivies de deux consonnes dont la seconde est une liquide, sont douteuses, du moins dans le domaine de la poésie. Dans les langues romanes elles ont été toutes regardées comme longues et ont attiré l'accent: *tenebrae*-tenèbres, *funebris*-funèbre.

Il y a encore quelque mots qui offrent un déplacement de l'accent conforme à la prononciation latine des temps de la décadence romaine, exemples: *ficatum*-foie; *Jácobus*-Jacques; *trifolium*-trèfle; *sécale*-seigle; *pariétem*-paroi et d'autres.

Voilà les cas les plus importants où le latin rustique s'est permis de déplacer l'accent. Du reste il faut avouer que le latin rustique n'a pas tant dérogé à la loi de l'accent qu'on aurait imaginé en se rappelant l'anéantissement complet de la quantité. On voit bien que, quand même les règles de la quantité étaient tombées dans l'oubli, l'action en vivait encore et empêchait l'accent de faire un usage excessif de la liberté regagnée. En général la syllabe accentuée dans la langue littéraire était accentuée aussi dans la langue rustique à l'époque où en sont issues les langues romanes.

Or des deux modalités qui donnent une empreinte particulière aux mots latins, l'une a disparu, l'autre a persisté.

Après avoir poursuivi l'accent latin jusqu'au temps où il est devenu français, il reste à savoir quel en est le rôle pour la formation des mots ou plutôt quel est l'usage que le français en a fait.

Comparaison faite entre l'accent français et l'accent latin, l'un se représente comme continuateur de l'autre. On verra presque toujours accentuée en français la syllabe accentuée en latin. La persistance de l'accent est une règle générale et absolue. La place en est très facile à déterminer. En français l'accent porte toujours sur la dernière syllabe dans les mots à terminaison masculine, sur l'avant-dernière dans les mots à terminaison féminine; ou, pour être plus bref, l'accent tonique est toujours en français sur la dernière syllabe sonore. Il semble au premier abord que cette règle n'a aucun rapport avec celle qui a réglé l'accentuation latine. C'est pourtant le même accent qui anime les mots des deux langues. La persistance de l'accent latin est de rigueur au français, pourvu qu'on y fasse la distinction indispensable et importante pour les recherches étymologiques de mots populaires et de mots savants. L'accent étant la marque distinctive de ces deux classes de mots, nous avons à nous en occuper encore ici. On appelle mots populaires ceux qui sont provenus de la source vivante du latin populaire. Faits avec l'oreille et formés d'après la prononciation romaine encore vivante, ils ont toujours conservé à l'accent tonique la place qu'il occupait en latin. La formation en est irréfléchie et spontanée, c'est-à-dire le produit seul de l'instinct naturel de la langue.

Il n'en est pas de même des mots qu'on appelle savants à cause de leur origine du latin littéraire ou savant et de leur introduction dans la langue par les soins des savants.

Dans le vieux français nous ne rencontrons pas encore cette habitude des Français de porter toujours l'accent sur la dernière syllabe sonore. Il n'y a pas de doute qu'on ne respectât d'abord, dans la prononciation des mots latins, l'accent tel que la langue leur avait assigné.

Mais le sentiment de la prononciation latine se perdit peu à peu pour faire place à la tendance connue d'appuyer, dans la prononciation, plus fortement sur la dernière syllabe. On ne peut déterminer au juste jusqu'à quand l'accentuation latine a été observée en français. Cependant elle n'a pas survécu au XIIe siècle; dès lors sont très fréquents les exemples où le français a appliqué aux mots latins son accentuation nouvelle en les convertissant tous en oxytons. On sait que depuis ce temps-là l'habitude d'accentuer la dernière syllabe de tous les mots, même des étrangers, s'est tellement enracinée qu'elle est à présent tout à fait incapable de porter l'accent autre part que sur la dernière syllabe. Le jour où le peuple ne sentit plus insciemment l'accent latin, la langue française naquit à l'histoire. La première période de la langue est finie, car la création du français populaire est achevée; la seconde commence avec

l'introduction de mots savants, qui apparaissent en grand nombre au XIVe siècle. Introduits dans la langue postérieurement à sa formation naturelle par des hommes qui ignoraient absolument les lois suivies par cette formation, les mots savants se trouvent formés contrairement aux lois de formation de la langue française et en même temps accentués, pour la plupart, contrairement aux lois de l'accentuation latine.

Voyant tomber, dans le reste des mots, les désinences latines, les savants crurent tenir assez de compte de la formation de la langue s'ils affaiblissaient les désinences aussi dans les mots qu'ils allaient créer eux-mêmes. De plus, d'après la règle de l'accentuation française, qui s'était déjà fixée alors, il fallait mettre l'accent sur la dernière syllabe sonore, et c'est pour cette raison qu'on était forcée d'avancer d'une syllabe l'accent dans les proparoxytons tels que ceux-ci: *docilis*-docile; *incredulus*-incrédule; *meritum*-mérite; *colonia*-colonie; *fabrica*-fabrique; *aestimo*-j'estime; *cumulo*-je cumule etc.

C'est ainsi que les mots savants violent et les règles de la formation française et la loi de l'accentuation latine. Ce que nous venons de dire des mots savants peut être étendu aussi aux mots liturgiques qui ne sont entrés dans la langue que par l'intermédiaire de l'église. Ils sont de même accentués faussement. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'en dit M. Paris. Une pudeur religieuse, ce dit-il à peu près, empêchait d'être romanisés ces mots dans la première période de formation; plus tard, quand le peuple ne comprenait plus le latin et qu'il fallut les traduire en français, ils subirent le même déplacement de l'accent que les mots savants; exemples: préambule, hostie.

Il faut donc mettre de côté tous ces mots-là, quand il est, comme ici, question de la formation de la langue; car ils ne sont pas, à proprement parler, formés; ils ne sont que calqués servilement sur le modèle latin et bongré malgré introduits dans la langue.

Pour revenir, après cette digression, au point de sortie, nous constatons que la règle de la persistance de l'accent latin reste encore inébranlable. Pour comprendre l'importance de cet accent dans la langue française il faut se rendre compte de ce que l'accent est pour l'ensemble de syllabes réunies au corps du mot. Déjà le grammairien Diomède a nommé l'accent l'âme du mot *(est accentus, ut quidam recte putarunt, anima vocis);* expression fort louée et souvent répétée, mais qui n'est pas en grâce auprès M. Corssen. Avec la sagacité qui lui est propre, ce savant définit: *Der Hochton ist nicht die Seele des Wortes, wohl aber der Pulsschlag seines Seelenlebens, nicht die bewegende Feder, wohl aber der Zeiger des Uhrwerks.* (*Aussprache u. s. w.* II. 800.)

Quoiqu'il en soit, l'accent est ce qui donne de l'unité et de l'individualité au mot (Paris). En marquant leur importance graduelle il sert à nouer entre eux les différents membres du corps du mot. Conformément au rôle qu'il joue dans le mot, l'accent latin est devenu le pivot autour du quel tourne la formation des langues romanes. (Diez.)

C'est bien lui qui à gardé leur cachet romain aux mots qui du latin ont passé au français. Une altération du système tonique aurait dû entraîner une solution complète du parenté entre les deux langues. Témoin beaucoup de mots allemands comme *Vogt*, *Probst*, *Pferd*, *Pfingsten*, qui, étant le produit du déplacement de l'accent sur la radicale, n'ont plus aucune ressemblance avec leurs types latins: *advocatus*, *paraveredus*, *propositus*, *pentecosta*, qui, a leur tour, se découvrent encore aisément dans les mots français avoué, prévôt, pentecôte, palefroi.

De l'autre côté l'accent latin a exercé une influence essentielle sur la transformation des mots. C'est à son action qu'il faut attribuer l'accourcissement successif des mots qui passent du latin au français. En comparant, par rapport à l'accent, les mots français avec les mots latins correspondants, nous les trouvons, comme il a été déjà dit plus haut, en pleine harmonie; en les comparant, par rapport à leur étendue, nous les trouvons bien différents; les mots français étant pour la plupart d'une ou de deux syllabes plus courts que leurs modèles latins. D'où cela vient-il? Comment s'expliquent ces retranchements que les mots latins ont subis dans leur passage au français? On sait que déjà au latin classique se marqua un affaiblissement des désinences par l'obscurcissement des consonnes finales s et m. Dans la prononciation la syllabe tonique avait prétendu à l'effort de l'appareil vocal de façon à rendre inintelligibles les lettres de désinence. Plus l'accent de la syllabe préférée gagna de force, plus les syllabes qui la suivaient, étaient exposées à être supprimées. Or la langue française tout en conservant aux mots l'accent qu'ils avaient eu en latin, tomba au pouvoir toujours croissant de la tendance de porter toujours l'accent sur la dernière syllabe. Il fallut, en conséquence, que la langue, pour venir au bout de ce à quoi elle était portée, retranchât toutes les syllabes qui suivaient la tonique. Cette apocope, que nous voyons être le résultat inévitable de l'observation de l'accent latin combinée avec la dite tendance de la langue n'a pas seulement rendu plus courts les mots; elle a aussi fait disparaître la déclinaison latine.

Si les exemples d'une confusion des formes grammaticales ne sont pas trop rares pour le temps classique de la langue latine, combien dut-elle s'accroître dans les siècles de la décadence romaine, dès que l'accent eut reçu une domination tout à fait absolue sur le mot. Tout ce que nous savons de la latinité de ces temps prouve que le peuple n'attachait plus de l'importance à distinguer les terminaisons propres aux différents cas. Elles commencèrent par être placées au hazard à la fin des mots et finirent, devenues inutiles, par tomber d'elles mêmes. Il ne s'est sauvé de cette ruine que les deux cas les plus importants, c'est-à-dire le nominatif pour marquer le sujet et l'accusatif pour marquer le régime. Les relations des autres cas ne furent déterminées que par les prépositions précédant le mot. Il n'était point de longue durée, et le cas sujet ne fut plus distingué du cas régime. Alors la déclinaison à deux cas allait disparaître, ce qui a eu lieu au XIVe siècle. Mais lequel des deux cas l'a emporté? c'est le cas régime qui le plus souvent s'est conservé dans la forme actuelle du mot; on ne demandera guère pourquoi? Je prends pourtant la liberté de répéter ici l'explication de M. Ampère. La voici: „quand on a négligé les distinctions du sujêt et du régime, et quand on n'a plus employé que l'une des deux formes qui correspondaient à ces deux cas, on a été porté à préférer celle qui revenait le plus souvent dans le langage; évidemment, ce n'était pas celle qui représentait seulement le nominatif, mais bien celle qui représentait à la fois le génitif, le datif, l'accusatif." On y pourrait ajouter encore que le cas régime était ordinairement plus allongé et plus consistant que le cas sujet et que le peuple avait un penchaut naturel pour des formes plus expressives.

Il ne faut, pour prouver cela, que faire observer les formes diminutives des mots, employées presque toujours sans avoir l'acception originaire.

C'est ce qui est d'une importance considérable pour les mots qui suivaient la troisième déclinaison latine. Comprenant un grand nombre de mots imparisyllabiques qui déplacent aux cas obliques l'accent du nominatif, elle offrit aux langues romanes deux formes à imiter, qui

différaient entre elles et par l'étendue et par l'accent. La langue française a imité l'une et l'autre. On disait en vieux français peintre, fauc, traïtre pour marquer le cas sujet; et painteur, faucon, traïteur pour marquer le cas régime. Lorsqu'au XIVe siècle s'accomplissait, par l'abandon de la déclinaison ancienne à deux cas, l'établissement du français moderne, on n'employa que la forme imitée du cas régime à l'exception pourtant de quelques mots que l'accent prouve être nominatif; voir: soeur, ancêtre, tempête, peintre (dans fils, fonds, puits la marque infaillible c'est l's). Les doubles formes de mots qu'il y a encore aujourd'hui dans la langue, ne sont plus, comme en vieux français, les deux cas d'un même mot, mais bien des mots différents qui ont chacun une acception particulière; exemples: pâtre-pasteur; sire-seigneur, maire-majeur (et d'autres comparatifs) trouvère-troubadour.

Pour récapituler ce que nous venons de dire sur la déclinaison, il suffira de remarquer que l'accent latin a le plus contribué à donner aux mots leur forme actuelle.

Aussi est-il à voir, à ne pas se tromper, que les mots qui déplacent l'accent en latin, le déplacent de même en français, et que ceux qui ne le déplacent point en latin (aux cas obliques), ne le déplacent pas non plus en français.

Il ne peut être le but de ces lignes de passer en revue, sous rapport à l'accent, l'une après l'autre toutes les classes différentes de mots, ni d'entrer dans les détails de leur formation, nous nous bornerons à choisir, du domaine de la formation, des faits qui nous semblent les plus dignes d'être remarqués. Ainsi nous jugeons à propos de notre tâche de faire remarquer la formation de l'article et du pronom personnel le, la, il, elle, parce qu'elle semble déroger à la règle de la persistance. On trouve chez les meilleurs auteurs latins les formes abrégées *'ste*, *'sta*, *'sti* pour *iste*, *ista*, *isti;* preuve inébranlable, qu'on ne s'est fait aucune scrupule de compter pour brève la première syllabe du pronom et d'avancer l'accent sur la dernière. La même chose avait lieu dans l'usage du pronom *illum*, *illam;* les formes de ce mot se trouvent plus d'une fois employées comme des enclitiques, l'abandon de la position de la première syllabe attira l'accentuation de la dernière. Le français n'a fait que suivre les procédés du latin rustique en se formant son article de la syllabe de désinence accentuée. Mais comme le latin ne déplaçait, dans ce mot, l'accent qu' à certaines conditions qu'on peut étudier dans les livres de M. Diez et de M. Corssen, aussi la forme accentuée sur la première syllabe a passé au français, qui en a fait son article.

Le pronom de la 1e personne (je) s'est fort éloigné du mot latin correspondant; c'est pourtant le même mot; *égo* est devenu éo, io, puis par diphthongaison de l'e (Diez) iéo, enfin, par la consonnification de l'i et l'apocope de l'o, jéo, je. M. Brachet ne met pas l'intermédiaire de la forme diphthonguée (iéo) M. Paris rejette les formes éo, jéo et se déclare pour eu, jeu (voy. p. 60).

Dans le pronom leur on voit le reste d'un génitif latin qui s'employait, dans le vieux français, sans distinction pour tous les cas régimes. (Pour l'emploi de telles formes voy. Ampère, histoire de la form. d. l. lang. fr. p. 64). Dès qu'on ne reconnut plus le génitif dans ce mot, on y a ajouté l's du pluriel; ce qui est une orthographe fautive du français moderne.

Les noms de nombre (cardinaux et numéraux) ont été formés trop conformément à la loi de l'accent pour donner lieu à beaucoup d'observations sous ce rapport. Aussi en avons-nous fait mention plus haut en parlant de l'accentuation du latin rustique aux temps de la décadence romaine.

Seulement je ne peux m'empêcher de faire voir au lecteur le rôle de l'accent latin dans les nombres suivants: onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize; ici l'accent s'est fait valoir, à ce qu'on voit, au détriment du mot *decem*, qui a complétement disparu.

Les nombres ordinaux ne sont pas imités des nombres latins; on les a formés des nombres cardinaux par l'adjonction du suffixe ésimus (it. ésimo).

Tandis que, dans les noms, les flexions significatives se perdaient pour faire place aux prépositions, les verbes ont en grande partie conservé les flexions destinées à exprimer les personnes et à caractériser les temps et les modes. Cependant le renouvellement de la conjugaison n'en est pas moins profond.

La voix passive a cessé, le supin et le gérondif ont disparu; des temps se sont perdus et d'autres ont été formés tantôt par le moyen de verbes auxiliaires, tantôt sur le type désinentiel. Quant à l'accent on a raison de dire que dans aucune partie de la langue française il n'a joué un rôle plus important que dans la conjugaison.

Tantôt sa persistance a sauvegardé les formes, tantôt son déplacement en a fait naître de nouvelles.

La distinction en vogue des verbes en forts et en faibles, a pour base la position de l'accent. Trouvée d'abord par J. Grimm pour les langues germaniques, elle a été appliquée aussi aux langues romanes; analoguement, cela va sans dire; l'écart des deux parentés de langues, surtout dans le système de conjugaison, est trop grand pour rendre possible une division des verbes précisément d'après les mêmes normes et dans le même sens.

Mais comme en français la place de l'accent est la marque distinctive des deux classes, il faut que je les mentionne ici. Du reste, il n'y a pas, en français, à proprement parler, des verbes qui soient complétement forts, c'est-à-dire qui aient forts tous les temps et toutes les personnes; par conséquent ce ne sont pas les verbes, mais les formes ou les temps que cette classification peut regarder. On nomme en français fortes ou primitives les formes qui ont l'accent sur le radical (lire, dîtes, tins), et faibles ou dérivées les formes qui accentuent la terminaison (disons, tenez).

Il faut bien remarquer que les formes qui étaient fortes en latin ne le sont plus toutes en français; il y en a beaucoup qui, par un déplacement de l'accent, sont devenues faibles en passant du latin au français. La même tendance qui a fait, dans les substantifs de la troisième déclinaison, préférer la forme allongée du cas régime à celle du cas sujet, a effectué aussi le changement des formes fortes en faibles en renforçant la terminaison par l'accent, ce qui convenait mieux au sens de l'ouïe français. La chute de la voix passive a attiré le même sort aux verbes déponents; la forme passive se perdant peu à peu dans le latin rustique, ils ont tous changé en verbes actifs; de là le déplacement de l'accent dans des formes comme suivent naissent, meurent, qui sont calquées sur les formes actives latines *sequunt*, *nascunt*, *mor(i)unt*, et non sur les formes passives *sequuntur*, *nascuntur*, *mor(i)untur*, qui auraient donné suivant la règle de la persistance de l'accent: suivont, naissont, meuront.

Le sort des verbes latins en *uere* ainsi que le déplacement de l'accent dans les formes syncopées de la 3e personne du pluriel de l'indicatif parfait *dédrunt*, *féc'runt*, *tén'runt* ont été déjà mentionnés plus haut.

Un assez grand nombre de verbes en *ere*, accentués sur le radical sont devenus des verbes faibles en oir et en ir, accentués à l'infinitif sur la terminaison:

recipere-recevoir, *pluere*-pleuvoir; *currere*-courir; *gemere*-gémir.

Le même déplacement de l'accent a eu lieu à la 1re et à la 2e pers. du pluriel prés. des verbes suivant la 3e conjugaison latine:

legimus, *legitis*-lisons, lisez;

et dans la plupart des participes passés de verbes à l'infinitif fort:

responsus-répondu, *redditus*-rendu.

La plupart de ces participes étant forts en vieux français, la langue actuelle en possède encore qui sont forts; mais il n'y en a aucun qui remplisse les fonctions du participe; ils ont tous tourné en substantifs. Comme ils n'ont point cessé, malgré leur acception altérée, de rendre témoignage de la puissance décisive de l'accent latin pour la formation des mots, je me permets d'en apporter ici quelques-uns des plus usités:

implicita-emplette, *explicitum*-exploit, *rupta*-route, *tractum*-trait,
defensa-défense, *responsa*-réponse, *reddita*-rente, *perdita*-perte.

De plus il est beaucoup de parfaits, faibles aujourd'hui, qui ont eu, en vieux français, et la forme forte et la forme faible en même temps. Les parfaits forts ceins, feins etc. ont disparu, et les parfaits faibles ceignis, feignis ont persisté, probablement parce qu'ils offraient une distinction marquée du présent. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les verbes en ir, qui se divisent en deux groupes fort différents; l'un comprend les verbes simples et forts (partir, venir, courir), l'autre, qui est beaucoup plus grand, comprend les verbes inchoatifs, c'est-à-dire verbes dérivés ou imités d'inchoatifs latins.

Ceux-ci intercalent au présent et aux temps qui en dérivent, iss (du latin *isc*, *esc*) entre le radical et la terminaison, pun-iss-ons, pun-iss-ais, pun-isse, pun-iss-ant. La langue se servit de cette syllabe intercalaire pour renforcer dans les verbes les formes qui seraient devenues ailleurs trop écourtées.

Ainsi il résulte, à ce qu'on voit, un passage de formes fortes en formes faibles pour les verbes latins qui se sont conservés au français; le passage contraire ne manque pourtant pas. Plusieurs des verbes de la 2e conjugaison latine (à l'infinitif faible) ont reçu en français un infinitif fort: *ridere*-rire; *tacere*-taire; *respondere*-répondre; *nocere*-nuire; *lucere*-luire etc.

Il y a encore beaucoup de choses à dire, par exemple la formation du subjonctif imparfait sur le plusqueparfait du latin, la distinction que le vieux français observait entre les terminaisons ions, iez de la première et de la deuxième pers. du pluriel de l'indicatif imparfait et du subjonctif présent, distinction qui témoigne encore l'importance de l'accent, les prétendus verbes irréguliers, les verbes auxiliaires, qui offrent toujours quelque chose de remarquable à l'étude de l'accent, mais comme je n'ai rien de nouveau à ajouter aux expositions fort développées et fort détaillées des Mess. Diez, Paris, Brachet et que je voudrais bien éviter une répétition déplacée de ce que ces messieurs ont publié sous ce rapport, je préfère à me borner au peu de remarques générales que j'ai faites et que je crois pourtant suffisantes à démontrer l'importance de l'accent latin dans la formation de la conjugaison française.

Les mots invariables savoir: prépositions, conjonctions, interjections n'offrent qu'un champ fort étroit à l'activité de l'accent; nous n'en pouvons tenir compte en ce lieu. Pour les adverbes

il faut annoter que les suffixes latins, destinés à exprimer les fonctions des adverbes, ont absolument disparu dans les langues romanes; ils ont partagé le sort des autres terminaisons non accentuées. Ne pouvant pas se passer de mots qui remplissent ces fonctions grammaticales, les langues étaient forcées de créer des adverbes nouveaux à leur façon. C'est au moyen de l'ablatif *mente*, employée de bonne heure au sens de manière, de façon, que ces adverbes sont formés dans toutes les langues romanes.

Pour passer à l'accent latin dans les mots composés que le français a empruntés au latin, il faut d'abord remarquer que le sentiment de la composition originaire s'était déjà perdu dans le latin rustique et que, par conséquent, le français a traité tous ces composés comme des mots simples. C'est ainsi qu'il a contracté et accourci les composés dont l'accent portait sur la particule déterminante:

sarcóphagus-cercueil, *colloco*-couche; *colligo*-cueille.

Dans d'autres composés le latin rustique et après le français ont, pour donner de l'importance au mot déterminé, avancé l'accent d'une syllabe: *elevo*-élève, *renego*-renie; *compater*-compère. La même manière d'accentuer a été appliquée aussi aux mots que le français a composés de première main: vicomte, enfuis, envoie.

Dans le domaine de la dérivation l'accent latin se montre encore fidèle au rôle joué dans les autres parties de la langue. Les suffixes latins persistent en français; mortel, vulgaire, payen. C'est la vigueur de l'accent qui a rendu quelques-uns de ces suffixes capables de servir même à la création de nouveaux dérivés: casuel, lointain. Les suffixes non accentués en latin ont été contractés en français au point d'être complétement méconnaissables: juge, linge, âne. Avec la puissance dérivatrice ils ont perdu en même temps la force de servir à des formations nouvelles. Il y a pourtant une exception sur laquelle je me permets de rappeler l'attention.

Le suffixe atone *ia* s'éteint dans les mots empruntés du latin: *Francia*-France, *Graecia*-Grèce; ou devient ge, che, se: *vindemia*-vendange, *sepia*-sèche; *angustia*-angoisse; quelquefois l'i se joint à la voyelle de la syllabe qui précède le suffixe: *historia*-histoire; *victoria*-victoire.

Le même suffixe s'affaiblissant en ie se trouve accentué dans un assez grand nombre de mots nouveaux populaires; félonie, flatterie, baronnie, compagnie. M. Paris est bien porté à expliquer ce fait par l'analogie de ia accentué dans les mots grecs comme *φιλοσοφία* etc.

Il semble inutile de remarquer encore qu'ici comme partout dans l'étude de la formation d'une langue il faut laisser de côté les mots savants. Ce n'est que par une méconnaissance complète des lois qui régissent la formation des mots français qu'on a pu créer des mots tels que chimie, symphonie, océanie.

Après avoir étudié jusqu'ici et la place de l'accent et son influence sur le sort des syllabes de désinence, il reste à savoir ce que sont devenues, sous la même influence, les voyelles surtout dans l'intérieur des mots. Il s'agit donc, pour venir à bout de notre tâche, d'examiner successivement ce que sont devenues les voyelles:

1° dans les syllabes qui précèdent la tonique;

2° dans les syllabes qui suivent la tonique;

3° dans la syllabe tonique même.

Nous avons déjà parlé de l'habitude particulière à la langue française de porter l'accent sur la dernière syllabe sonore et de ce qui en résultait naturellement pour les proparoxytons

latins. En comparant maintenant les contractions comme seille de *situla*, oeil de *oculus*, écueil de *scopulus* à la manière de se comporter des syllabes qui précèdent la tonique dans des mots tels que chrétienté de *christianitatem*, amitié de *amicitatem*, ennemi de *inimicus*, vêtement de *vestimentum*, on voit, à ne pas se tromper, que les syllabes qui précèdent la syllabe accentuée n'ont pas subi tant de syncopes que les syllabes qui la suivent; évidemment par ce que la raison d'accourcir les mots ne se faisait valoir qu'au détriment des syllabes qui suivaient la tonique.

Les quelques syncopes que les syllabes placées devant la tonique ont subies, se trouvent autorisées pour la plupart déjà par l'usage du latin rustique, qui les a laissées à toutes les langues romanes. Pour les parcourir des yeux je juge à propos d'en ranger les voyelles en deux classes: voyelles atones précédant immédiatement la tonique (comme i dans féminin), voyelles atones précédant médiatement la tonique (comme e dans féminin).

Les voyelles de la première classe persistent toujours en français, quand elles sont longues: *vestimentum*-vêtement, *ornamentum*-ornement, *coemeterium*-cimetière. Brachet, dans sa grammaire historique p. 120, y compte aussi pèlerin (il accentue fautivement pélerin) en le dérivant de perēgrinus, dont l'e ne peut être long que par position. Les exceptions peu nombreuses de la persistance de la voyelle atone longue voyez Brachet, dictionnaire p. 34.

Elles disparaissent quand elles sont brèves; *bonitatem*-bonté, *positura*-posture. Dans la plupart de ces mots la syncope était déjà un fait accompli dans le latin vulgaire. Il faut cependant admettre une exception de la règle posée précédemment. Toutes les fois que la voyelle atone brève occupait la première place du mot, elle a dû persister pour ne pas trop mutiler le mot: *amare*-aimer, *caballus*-cheval, *probare*-prouver. Les voyelles de la seconde classe persistent sans que la quantité y fasse aucune distinction. *Clericatus*-clergé, *medianum*-moyen.

Les voyelles placées après la syllabe accentuée n'existent plus en français ou y existent comme e muet seulement.

Déjà dans les livres des meilleurs poètes latins nous rencontrons des mots ordinairement proparoxytons employés comme paroxytons en perdant la voyelle nécessairement brève qui suivait la tonique et occupait l'avant-dernière place du mot; témoin les formes: *saeclum*, *periclum*, *vinclum*, *postus* au lieu de *saeculum* etc.

Quand même les Romains des hautes classes se permettaient parfois de supprimer dans l'écriture ces voyelles, qui ne se faisaient guère sentir dans le discours, nous ne devons pas être étonnés de ce que le peuple, ennemi naturel de toutes les inflexions délicates, n'en faisait aucun cas et les supprimait partout.

Les exemples sont aussi nombreux que connus. Voir Schuchardt *Vulgärlatein II 394: Synkope und Epenthese.* Ainsi quand les mots passèrent du latin au français, ces voyelles avaient déjà disparu. En outre tout ce qui en serait parvenu au sol de France, aurait été sacrifié à cette constitution de la langue française qui empèche de reculer l'accent plus loin que l'avant-dernière syllabe du mot.

Toute voyelle latine atone occupant la dernière place du mot disparaît en français, ou, ce qui est la même chose à peu près, s'assourdit en e muet: *ripa*-riva, *ferrum*-fer.

Les voyelles accentuées en latin, nous l'avons déjà dit trop souvent, se retrouvent en français, mais non sans avoir parcouru, pour la plupart, des métamorphoses remarquables et déterminées par leur quantité primitive.

Les voyelles accentuées brèves aiment à se diphthonguer; *canis*-chien, *novus*-neuf, *lupus*-loup, *manus*-main.

Les voyelles accentuées longues par position restent ordinairement intactes: *mortem*-mort *amantem*-aimant, *descendere*-descendre.

Les voyelles accentuées longues par nature se modifient en descendant l'échelle vocale a, e, i, o, u. Cet ordre des voyelles indiqué par la nature elle-même représente une gamme vocale que les langues descendent et qu'elles ne remontent jamais. Voy. Brachet, dict. introd.

Pour les détails de ces transformations je me permets de renvoyer aux livres de M. Diez, Brachet etc.

Avant de conclure ce petit travail je ne puis me refuser de faire voir quel est le rôle de l'accent latin dans la versification française. J'ai déjà fait observer plus haut que le système prosodique latin basé sur la quantité n'était qu'une imitation grecque qui restait étrangère au peuple.

Pour lui qui ignorait ou rejetait comme trop compliqueés les règles de la prosodie classique, l'accent tonique était, après comme avant, la base de la versification.

Les quelques débris poétiques du latin rustique se trouvent construits incontestablement sur le principe de l'accent.

Un chantre rustique appartenant à l'époque où s'accomplit le passage du latin au roman, nous servira d'exemple.

Látrat vulpis, sed nón ut cánis.
Faltus mít sempér inánis.
Caúta próferit, jám non frónte
[cito] décadet ánte cáno fórte,
vólat úpua et nón arúndo,
Istco cómmedit ín so frúndo. Voir Schuch. I 64.

Si l'accent est la base de la versification dans le latin rustique, il doit l'être aussi dans les langues romanes, qui s'en sont partagé l'héritage.

Voici deux faits curieux qui prouvent la vérité de cette assertion pour le français.

C'est sur l'accent que sont basées les règles les plus importantes de la césure et de la rime:

La césure doit toujours tomber sur une syllabe accentuée.

La rime porte toujours sur la syllabe accentuée.

On ne pourrait donc faire rimer audace avec espèce, légitimes avec diadèmes, jouissent avec repaissent, bienque la syllabe muette de ces mots correspondants soit identique, parce que la syllabe accentuée diffère. Quicherat petit traité de vers. p. 19.

C'est donc l'accent qui domine la versification française de même qu'il domine la langue.

Schulnachrichten.

I. Allgemeine Lehrverfassung.

Prima.

Ordinarius: Der Direktor.

1. **Deutsch und philosophische Propädeutik.** Literaturgeschichte seit Opitz; Lektüre: Goethes Iphigenie, Lessings Laokoon und Schillers Briefe über ästhetische Erziehung (nach Auswahl); privatim: Schillers Braut von Messina und Goethes Torquato Tasso; Uebungen im Disponieren und im freien Vortrage; Aufsätze; Logik. 3 St. Redner.

2. **Latein.** Bis Ostern: Cic. de off. I, Tac. Germ.; Exercitien, Extemporalien, Aufsätze. 6 St. I A: Der Direktor, I B: Prill. — Horat. Carm. I und II; Privatlektüre. 2 St. I A B: Der Direktor. — Seit Ostern: Cic. Epist.; Exercitien, Extemporalien. 4 St. I A B: Prill. — Horaz' Satiren und Episteln (nach Auswahl); extemporirte Lektüre aus Livius (lib. IV); Aufsätze. 4 St. I A B: Der Direktor.

3. **Griechisch.** Plat. Eutyphr. und Lach., Thucyd. III.; Wiederholung einzelner Abschnitte der Grammatik, die Lehre vom Infinitiv, den Participien und den Negationen; schriftliche Arbeiten. 4 St. Prill. — Hom. Il. I—VII und XVI—XIX teils statarisch, teils cursorisch. 2 St. Bis Weihnachten Prill, seit Weihnachten der Direktor.

4. **Französisch.** Choix de Nouvelles. (Goeb. V), Corneille, Le Cid (Goeb. XXI); Wiederholungen aus der Grammatik; Kap. 6 und 7 der Syntax (Inversion und Partikeln); Uebersetzen aus Höchsten; schriftliche Arbeiten. 2 St. Nowack.

5. **Hebräisch.** Formenlehre und Syntax nach Vosen; Lektüre: II Sam. c. 1—16, Judic. c. 6—8, auserlesene Psalmen. 2 St. Matern.

6. **Religionslehre.** a) Katholische: Wiederholung der Glaubens- und Sittenlehre; Apologetik; Kirchengeschichte seit Luther; die Apostelgeschichte (von cap. 13) im Grundtext. 2 St. Matern. b) Evangelische: Wiederholungen, besonders der Symbolik an der Hand der Confessio Augustana; Lektüre des Johannesevangeliums; die Geschichte der christlichen Kirche in den Hauptzügen ihrer Entwickelung. 2 St. Kuntze.

7. **Mathematik.** Wiederholungen; Kettenbrüche und ihre Anwendung zur Berechnung von Irrationalzahlen und zur Lösung diophantischer Gleichungen; Ergänzungen und Erweiterungen der Planimetrie; Trigonometrie. 4 St. Tietz.

8. **Physik.** Akustik, Optik, mathematische Geographie. 2 St. Tietz.

9. **Geschichte und Geographie.** Neuere Geschichte; Wiederholungen aus der alten und mittleren Geschichte und aus dem ganzen Gebiete der Geographie. 3 St. Kawczyński.

Ober-Secunda.

Ordinarius: Professor Tietz.

1. **Deutsch.** Lektüre poetischer (vorzugsweise lyrischer und didaktischer) und prosaischer Musterstücke aus Deycks' Lesebuch nebst Belehrungen über die betreffenden Dichtungsarten und biographischen Mitteilungen über die betreffenden Dichter; Schillers Jungfrau von Orleans und Goethes Torquato Tasso wurden in der Klasse, Lessings Emilia Galotti privatim gelesen; Disponierübungen; Uebungen im mündlichen Vortrag; Aufsätze. 2 St. Redner.

2. **Latein.** Cic. pro Marc., pro Mil., Liv. XIX, privatim Cic. oratt. in Catil., Liv. XXX und XXXI; grammatische Repetitionen, Exercitien, Extemporalien, drei Aufsätze. 6 St. Nowack. — Extemporieren aus Sallust. Catil.; Uebersetzen aus Süpfle; Verg. Aen. VI und XII, metrische Uebungen. 4 St. Der Direktor.

3. **Griechisch.** Herod. I und II (mit Auswahl), Plut. Themist., Lys. c. Eratosth., Hom. Odyss. XII—XXI (zum Teil privatim); grammatische Wiederholungen, Syntax der Tempora und Modi; schriftliche Arbeiten. 6 St. Lindenblatt.

4. **Französisch.** Choix de Contes (Goeb. VII); Kap. 4 und 5 der Syntax (von den Fürwörtern und vom Zeitwort); Uebersetzen aus Höchsten; schriftliche Arbeiten. 2 St. Hane.

5. **Hebräisch.** Formenlehre nach Vosen; Uebungsstücke aus Vosen und Genes. capp. 1, 2, 3, 9, 11, 12.

6. **Religionslehre.** a) Katholische: Sittenlehre; Einiges aus der zweiten Periode der Kirchengeschichte; Erklärung der wichtigsten kirchlichen Hymnen. 2 St. Matern. b) Evangelische: Bibelkunde des A. T.; Lektüre der Apostelgeschichte in der Ursprache; Wiederholungen der Bibelkunde des N. T., des Katechismus und der wichtigsten Psalmen und Kirchenlieder. 2 St. Kuntze.

7. **Mathematik.** Wiederholungen; Gleichungen vom zweiten Grad und solche höheren Gleichungen, welche sich auf quadratische zurückführen lassen; Logarithmen; logarithmische Gleichungen, Zinseszinsrechnung, arithmetische und geometrische Reihen; Rentenrechnung; Aehnlichkeit, Ausmessung der geradlinigen Figuren und des Kreises; Trigonometrie bis zur Berechnung des rechtwinkligen und gleichschenkligen Dreiecks einschließlich. 4 St. Tietz.

8. **Physik.** Elektrizität. 1 St. Tietz.

9. **Geschichte und Geographie.** Geschichte der Römer bis zur Auflösung des weströmischen Reiches; Wiederholung des Wichtigsten aus den Pensen der vorhergehenden Klassen; geographische Wiederholungen und Grundzüge der physischen Geographie. 3 St. Redner.

Unter-Secunda.

Ordinarius: Oberlehrer Dr. Prill.

1. **Deutsch.** Lektüre poetischer (vorzugsweise epischer) und prosaischer Musterstücke aus Deycks' Lesebuch nebst biographischen Mitteilungen über die betreffenden Dichter; Goethes Hermann und Dorothea wurde in der Klasse, Schillers Maria Stuart und Lessings Minna von Barnhelm privatim gelesen; Tropen und Figuren im Anschluß an die Lektüre; Vortragsübungen; Uebungen im Disponieren; Aufsätze. 2 St. Gehrmann.

2. **Latein.** Cic. in Catil. I., pro Arch., Liv. XXI, privatim Caes. bell. civ. und Justin.; Wiederholung der Syntax; Einzelnes aus der Stilistik im Anschluß an die Lektüre, insbesondere Synonymik; Uebersetzen aus Süpfle; schriftliche Arbeiten. 8 St. Prill. — Vergil. Aen. IV und V. 2 St. Gehrmann.

3. **Griechisch.** Xenoph. Anab. IV und V, Hellenic. II, cap. 1—3, Hom. Odyss. III—VI und IX; Wiederholung der Formenlehre; Syntax des Artikels, der Casus, der Pronomina; schriftliche Arbeiten. 6 St. Hane.

4. **Französisch.** Rollin, Hist. d'Alexandre le Grand (Goeb. XXVI); Wiederholung der unregelmäßigen Verba; Kap. 1 und 2 der Syntax (von den Artikeln und Gebrauch der Casuspräpositionen); Uebersetzungen aus Höchsten; schriftliche Arbeiten. 2 St. Nowack.

5. **Hebräisch** } mit II A verbunden.
6. **Religionslehre** }

7. **Mathematik.** Wiederholungen; Gleichungen des zweiten Grades; Proportionen; die Lehre vom Kreise und von der Gleichheit der Figuren. 4 St. Mey.

8. **Physik.** Magnetismus und Wärme. 2 St. Mey.

9. **Geschichte und Geographie.** Geschichte Griechenlands und Macedoniens bis 301; Geographie der außereuropäischen Erdteile; Wiederholung und Erweiterung der früheren geographischen Pensa. 3 St. Kawczyński.

Ober-Tertia.

Ordinarius: Gymnasiallehrer Nowack.

1. **Deutsch.** Erklärung poetischer und prosaischer Musterstücke aus dem Lesebuch und im Anschluß daran die Lehre vom Periodenbau; Memorieren von Musterperioden; die Hauptgattungen der epischen Poesie; Vortragsübungen; Aufsätze. 2 St. Gehrmann.

2. **Latein.** Caes. bell. gall. IV—VII; Wiederholung und Beendigung der Syntax, verbunden mit entsprechenden mündlichen Uebersetzungen aus dem Deutschen; schriftliche Arbeiten. 8 St. Nowack. — Ovid. Metamorph. IV—VII mit Auswahl. 2 St. Redner.

3. **Griechisch.** Xenoph. Anab. I cap. 9 bis zu Ende, dann II, III cap. 1 und 2; Wiederholung der früheren grammatischen Pensa; die unregelmäßigen Verba und Lehre von den Präpositionen mit Uebungsbeispielen nach Halm; schriftliche Arbeiten. 4 St. Gehrmann. — Hom. Odyss. I und II. 2 St. bis Ostern Kruszewski, seit Ostern Prill.

4. **Französisch.** Fénelon, les aventures de Télémaque (Goeb. XLV); Wiederholung und Beendigung der Formenlehre; Uebersetzen aus Höchsten; schriftliche Arbeiten. 3 St. Nowack.

5. **Religionslehre.** a) Katholische: Einleitung in die Religionslehre; die Lehre von der Gnade und Rechtfertigung, von der Kirche und Vollendung; Einiges aus der Liturgik. 2 St. Matern. b) Evangelische: Geschichte der Gründung, ersten Ausbreitung und Reformation der christlichen Kirche; die 5 Hauptstücke des Katechismus; das Hauptsächlichste von den Unterscheidungslehren der christlichen Bekenntnisse; Psalmen und Kirchenlieder. 2 St. Kuntze.

6. **Mathematik.** Kongruenz der Dreiecke, Lehre vom Viereck; Potenzen mit gebrochenen und negativen Exponenten, Ausziehen der Quadrat- und Kubikwurzel, Gleichungen vom ersten Grad mit Einer Unbekannten. 3 St. Tietz.

7. **Geschichte und Geographie.** Deutsche Geschichte von Rudolf von Habsburg bis 1871; brandenburgisch-preußische Geschichte; Wiederholung des Pensums der Unter-Tertia; Geographie von Deutschland und Oesterreich, Wiederholungen, Kartenzeichnen. 4 St. Kawczyński.

Unter-Tertia.

Ordinarius: Oberlehrer Lindenblatt.

1. **Deutsch.** Erklärung poetischer und prosaischer Musterstücke aus dem Lesebuch; Wiederholung und zusammenfassende Uebersicht der Satzlehre; Vortragsübungen; Aufsätze. 2 St. Kawczyński.

2. **Latein.** Caes. bell. gall. I—III; Wiederholung der Casuslehre; Tempora und Modi; mündliches Uebersetzen aus dem Deutschen; schriftliche Arbeiten. 8 St. Lindenblatt. — Ovid. Metamorph. I und II mit Auswahl. 2 St. Kawczyński.

3. **Griechisch.** Wiederholung des Pensums der IV, die Verba auf μι und die gewöhnlichsten der unregelmäßigen Verba; Lektüre: bis Weihnachten Jacobs' Lesebuch, dann Xenoph. Anab. I cap. 1—7; mündliches Uebersetzen aus dem Deutschen, schriftliche Arbeiten. 6 St. Hane.

4. **Französisch.** Rollin, Hommes illustres de l'antiquité (Goeb. XVII); Formenlehre bis zum unregelmäßigen Verbum; Uebersetzen aus Höchsten; schriftliche Arbeiten. 2 St. Hane.

5. **Religionslehre.** Mit III A verbunden.

6. **Mathematik.** Wiederholungen; Potenzen mit ganzen positiven und negativen Exponenten; Quadratwurzeln; Geometrie bis zur Kongruenz der Dreiecke. 3 St. Mey.

7. **Geschichte und Geographie.** Geschichte des deutschen Ordens von 1228—1525; deutsche Geschichte bis Rudolf von Habsburg; Wiederholung des Pensums der IV; Geographie der außerdeutschen Länder Europas; Wiederholung des Pensums der IV; Uebungen im Kartenzeichnen. 3 St. Kawczyński.

8. **Naturgeschichte.** Wiederholungen; systematische Uebersicht der drei Naturreiche; speciell im Winter Reptilien, Amphibien und Fische, im Sommer Pflanzen. 2 St. Mey.

Quarta.

Ordinarius: Gymnasiallehrer Redner.

1. **Deutsch.** Lesen und Erklären poetischer und prosaischer Stücke aus dem Lesebuch; Satz- und Interpunktionslehre im Anschluß an die schriftlichen Arbeiten; Vortragsübungen. 2 St. Bis Ostern Kruszewski, seit Ostern Prill.

2. **Latein.** Wiederholung und Vervollständigung der Formenlehre; Casuslehre; mündliches Uebersetzen aus dem Deutschen; Lektüre: 12 Biographieen aus Corn. Nep.; schriftliche Arbeiten. 8 St. Redner. — Ausgewählte Fabeln aus Phaedr. lib. I—IV. 2 St. Bis Ostern Kruszewski, seit Ostern der Direktor.

3. **Griechisch.** Die regelmäßige Formenlehre bis zu den Verbis liquidis excl.; Uebersetzen aus dem Griechischen ins Deutsche und aus dem Deutschen ins Griechische; schriftliche Arbeiten. 6 St. Lindenblatt.

4. **Französisch.** Wiederholung des Pensums der Quinta; Grammatik und Uebersetzungsübungen nach Plötz' Elementarbuch bis Lekt. 73; orthographische Uebungen; Memorieren von Vokabeln; schriftliche Arbeiten. 2 St. Bis Ostern Kruszewski, seit Ostern der Direktor.

5. **Religionslehre.** a) Katholische: Die Religionslehre nach dem Diözesankatechismus; Wiederholung der biblischen Geschichten des N. T. und zum Teil des A. T.; das Wichtigste aus der Geographie von Palästina. 2 St. Matern. b) Evangelische: Zusammenhängende Darstellung der biblischen Geschichte des A. T.; Geographie von Palästina; Einteilung der Bibel und Reihenfolge der biblischen Bücher; drittes Hauptstück; Bibelsprüche und Kirchenlieder. 2 St. Kuntze.

6. **Mathematik.** Wiederholung der gemeinen und der Dezimalbrüche; Zins-, Gesellschafts- und Mischungsrechnung. 3 St. Tietz.

7. **Geschichte und Geographie.** Geschichte der Griechen, Geschichte der Römer bis zum ersten Triumvirat; Geographie des alten Griechenlands und Italiens; Geographie der außereuropäischen Erdteile. 3 St. Kawczyński.

Quinta.

Ordinarius: Gymnasiallehrer Gehrmann.

1. **Deutsch.** Lese- und Vortragsübungen; der einfache Satz und einige Teile aus der Lehre vom zusammengesetzten Satz; die Konjunktionen; Interpunktionslehre; orthographische und sonstige schriftliche Uebungen. 3 St. Gehrmann.

2. **Latein.** Wiederholung, Befestigung und Ergänzung der regelmäßigen Formenlehre; Einübung der unregelmäßigen Formenlehre; die wichtigsten Regeln über Rektion der Casus, Accus. c. inf., Ablat. absol. und Konjunktiv; mündliches Uebersetzen der betreffenden Uebungsstücke; schriftliche Arbeiten. 9 St. Gehrmann.

3. **Französisch.** Grammatik und Uebungsbeispiele nach Plötz' Elementarbuch bis Lekt. 40; schriftliche Arbeiten. 3 St. Hane.

4. **Religionslehre.** a) Katholische: Die Religionslehre nach dem Diözesankatechismus mit Weglassung der mit † bezeichneten Fragen; biblische Geschichte des A. T. 3 St. Matern. b) Evangelische: Biblische Geschichte des N. T.; Wortlaut und Erklärung des zweiten Hauptstücks; Bibelsprüche und Kirchenlieder. 3 St. Kuntze.

5. **Rechnen.** Einübung resp. Wiederholung der gemeinen und der Dezimalbrüche und Anwendung derselben auf die bürgerlichen Rechnungsarten. 4 St. Goldhagen.

6. **Geographie.** Europa. 2 St. Redner.

7. **Naturgeschichte.** Im Winter Vögel, im Sommer Pflanzen. 2 St. Hane.

Sexta.

Ordinarius: Gymnasiallehrer Mey.

1. **Deutsch.** Lesen und Wiedererzählen von Lesestücken; Vortragsübungen; die Lehre vom einfachen Satz; orthographische Uebungen in wöchentlichen Diktaten und sonstige schriftliche Uebungen. 3 St. Mey.

2. **Latein.** Die regelmäßige Formenlehre; Uebersetzen von Uebungsstücken und Auswendiglernen der Vokabeln; schriftliche Arbeiten. 9 St. Mey.

3. **Religionslehre.** a) Katholische: Die Religionslehre nach dem Diözesankatechismus mit Weglassung der schwierigeren Fragen; biblische Geschichte des N. T. mit Weglassung der schwierigeren Stücke. 3 St. Matern. b) Evangelische: Biblische Geschichte des A. T. bis David und die zum Verständnis der Hauptfeste erforderlichen Geschichten des N. T.; Wortlaut und Erklärung des ersten Hauptstücks; Bibelsprüche, Kirchenlieder und Gebete. 3 St. Kuntze.

4. **Rechnen.** Wiederholung der 4 Species in unbenannten und benannten ganzen Zahlen; daneben Dezimalbruchrechnen; seit Weihnachten Rechnen mit gemeinen Brüchen. 4 St. Goldhagen.

5. **Geographie.** Die allgemeinen Grundbegriffe aus der physischen und mathematischen Geographie; Uebersicht der Geographie der 5 Erdteile. 2 St. Behr.

6. **Naturgeschichte.** Beschreibung einzelner Individuen aus der Zoologie und Botanik; im Winter vorzugsweise Wirbeltiere, im Sommer Pflanzen. 2 St. Behr.

Septima.

Ordinarius: Vorschullehrer Behr.

1. **Religionslehre.** Mit VI. verbunden.

2. **Deutsch.** Die wichtigsten Regeln der Wort- und Satzlehre; Lesen und Erklären prosaischer und poetischer Stücke aus dem Lesebuch; Vortragsübungen; orthographische Uebungen. 8 St. Behr.

3. **Anschauungsunterricht.** Nach Winkelmanns Wandbildern mit Benutzung des dazu gehörigen Sprachstoffs von Strübing; mündliche und schriftliche Uebungen. 2 St. Behr.

4. **Rechnen.** Die 4 Spezies in unbenannten und benannten ganzen Zahlen. 6 St. Behr.

5. **Geographie.** Das Allgemeine der Erde; die Länder mit den Hauptstädten; Gebirge, Meere, Inseln Europas; Größe, Einwohnerzahl, Provinzen, Regierungsbezirke und Flüsse Preußens. 2 St. Behr.

Technischer Unterricht.

1. **Schreiben.** In VII: Stufenweise Uebungen im Schönschreiben, zum Teil nach Vorschrift des Lehrers an der Wandtafel, zum Teil in den Henze'schen Schreibheften. 3 St. Behr; in VI: Einübung der deutschen und lateinischen Schrift und der arabischen Ziffern. 3 St. Goldhagen; in V: Fortsetzung der Uebungen von VI, im letzten Tertial noch Einübung des griechischen Alphabets. 2 St. Goldhagen.

2. **Zeichnen.** In VI: Einfache gerade und gebogene Linien in verschiedenen Lagen und Größen, Verbindung derselben zu geometrischen Figuren u. s. w. nach Vorzeichnungen an der Wandtafel und Vorlagen. 2 St. Goldhagen; in V: Linear- und Freihandzeichnen nach größeren Vorlagen verschiedenartigen Inhalts. 2 St. Goldhagen; in IV: die Grundbegriffe der Perspektive; größere Zeichnungen, ausgeführt in Blei, Estampe und zwei Kreiden. 2 St. Goldhagen.

3. **Singen.** In VII: Ein- und zweistimmige Volkslieder. 1 St. Behr; in VI und V: Kenntnis der Noten, Pausen, Taktarten, der leichteren Tonarten, Treffübungen, ein- und zweistimmige Lieder und Choräle. 2 St. Goldhagen; in IV und III: drei- und vierstimmige Choräle, Schul- und Turnlieder. 2 St. Goldhagen; aus III—I konnte ein Männerchor gebildet werden, aus VI—I eine Selekta, mit welcher größere vierstimmige weltliche und geistliche Gesänge geübt wurden. 2 St. Goldhagen.

4. **Turnen.** Im Winter wöchentlich 8 Stunden in 4 Abteilungen, jede Abteilung zweimal je eine Stunde im Anschluß an den Nachmittagsunterricht. Jede Stunde begann und schloß mit Frei- oder Ordnungsübungen, dazwischen Uebungen an den verschiedenen Geräten, den Kräften der Schüler entsprechend, in einmaligem Wechsel. Im Sommer turnte jede Abteilung wöchentlich einmal von 4 bis 5 für sich, am Sonnabend von 5 bis 7 gemeinschaftlich mit den übrigen. Goldhagen.

5. (Fakultativ) **Stenographie.** In IIIB: Wortbildung und Wortkürzung. 1 St.; in IIIA: Wortkürzung und Satzkürzung. 1 St.; in II: im Sommer schnellschriftliche Uebungen. 1 St. Tietz.

Verzeichnis der eingeführten Lehrbücher.

1. **Deutsch.** In II und I: Deycks' Lesebuch, 5. Aufl., bearbeitet von Kiesel; in IV und III: Bernhard Schulz' Lesebuch, Erster Teil; in VI und V: Linnigs Lesebuch, Erster Teil; in VII: Lesebuch von Hörnemann und Huesmann, deutsche Sprachlehre von Rohn.

2. **Latein.** In VI bis I: Ellendts Grammatik, bearbeitet von Seyffert; in VI—IV: die Uebungsbücher und Vocabularien von Ostermann; in III: Ferd. Schultz' Aufgabensammlung; in II und I: Süpfle, Aufgaben zu lat. Stilübungen.

3. **Griechisch.** In II und I: M. Seyffert, Hauptregeln der griechischen Syntax, 10. Aufl., besorgt von A. v. Bamberg; in IV und III: Frankes griechische Formenlehre, bearbeitet von A. v. Bamberg; Halms Elementarbuch zum Uebersetzen aus dem Deutschen ins Griechische, erster und zweiter Cursus; in IV und IIIB: Jacobs' Elementarbuch.

4. **Französisch.** In III bis I: Knebels Schulgrammatik und Höchstens Uebungen zum Uebersetzen aus dem Deutschen ins Französische; in V und IV: Plötz' Elementarbuch.

5. **Hebräisch.** Vosens kurze Anleitung zum Erlernen der hebräischen Sprache.

6. **Religionslehre.** a) Katholische: in III bis I: Dubelmanns Leitfaden für den kathol. Religionsunterricht; in II und I: Siemers' Geschichte der christlichen Kirche; in VII bis IV: Schuster, Die bibl. Geschichte des A. und N. T., Deharbes kathol. Katechismus Nr. 2. b) Evangelische: In III bis I: Hollenbergs Hülfsbuch für den evangel. Religionsunterricht in Gymnasien; in VII bis IV: Preuß' bibl. Geschichten, Luthers kleiner Katechismus.

7. **Geschichte.** In IIIA bis I: H. K. Steins Handbuch in 3 Bänden; in IV und IIIB: Welters Weltgeschichte, Erster Teil.

8. **Geographie.** In VI bis I: Nieberdings Leitfaden; in VII: Kramers Geographie.

9. **Mathematik.** In IV bis I: Koppes Handbücher; in II und I: Augusts Logarithmentafeln; in VII bis V: Böhmes Rechenhefte.

10. **Physik und Naturbeschreibung.** Koppes Physik und Schillings kleine Naturgeschichte.

11. **Stenographie.** Tietz' Grundriß der deutschen Stenographie und Tietz' deutsches Lesebuch in stenographischer Schrift.

12. **Singen.** In VI und V: Kothes Gesanglehre; in IV und III: Brohm und Hirsch, Schul- und Turnliederbuch; in VI bis I: Sammlung vierstimmiger Morgenlieder und Rohdes katholische Kirchengesänge.

4

Themata zu den Aufsätzen in Secunda und Prima.

Unter-Secunda. 1. Der Anfang des Schuljahrs. 2. Ein Spaziergang auf unsern Bahnhof. 3. Braunsbergs Bedeutung für Ostpreußen. 4. (Klassenarbeit) Fatum, Götter und Hauptpersonen bei Verg. Aen. IV. 1—430. 5. Paul Werner in Lessings Minna von Barnhelm. 6. Hermanns Mutter in Goethes Hermann und Dorothea. 7. (Klassenarbeit) Siegfrieds Erziehung und Jugendzeit nach der nordischen und den deutschen Sagen. 8. Elisabeths zweideutiges Verhalten in dem gerichtlichen Verfahren gegen Maria bis zu deren Hinrichtung (nach Schillers Maria Stuart). 9. Auch das Kleine und Geringe darf man nicht gering schätzen. 10. (Klassenarbeit) Ueber die deutsche epische Poesie im Mittelalter.

Ober-Secunda. 1. Das dreifache Maß des Raumes, ein Bild tüchtigen, wissenschaftlichen Strebens. 2. Charakteristik der deutschen Frauen nach Schillers „Glocke" und „Würde der Frauen." 3. Nach welchen sittlichen Ideen werden die Schillerschen Balladen eingeteilt? 4. (Klassenarbeit) Wissen ist Macht. 5. Heilig ist das Unglück: Wenn Götter strafen, weine der Mensch und lerne. 6. Tau jeden richtigen Honnigkauken hürt en lütt Beting Peper. (Fr. Reuter). 7. Schuld und Sühne der Jungfrau von Orleans.

8. Daß wir Menschen nur sind, der Gedanke beuge das Haupt Dir:
Doch daß Menschen wir sind, richte Dich freudig empor.

9. Charakteristik des Prinzen in Lessings Emilia Galotti. 10. Was treibt den Menschen in die Ferne? 11. (Klassenarbeit) Wir sind nur Gäste auf Erden.

Prima. A. Deutsche: 1. Welche Umstände in Schillers Maria Stuart erregen in uns die Gefühle der Furcht und des Mitleids? 2. Welche Mittel wendet Schiller an, um seinen Tell nicht als Meuchelmörder erscheinen zu lassen? 3. Welche antiken Momente enthält Goethes Iphigenie?

4. (Klassenarbeit) Thue das Gute, wirf es ins Meer!
Weiß es der Fisch nicht, weiß es der Herr.

5. Die Schmerzen sind's, die ich zu Hülfe rufe,
Denn es sind Freunde, Gutes raten sie. (Goethes Iphigenie).

6. Warum mußten die Meister der Laokoonsgruppe im Ausdrucke des körperlichen Schmerzes Maß halten? 7. (Klassenarbeit) Ist Volkes Stimme immer auch Gottes Stimme? 8. Charakteristik der Prinzessin in Goethes Tasso. 9. Ein Vollendetes hienieden — Wird nie dem Vollendungsdrang; — Doch das Herz ist nur zufrieden, — Wenn es nach Vollendung rang. 10. (Klassenarbeit) Sind Gedanken zollfrei?

B. Lateinische: 1. a. Pericles de patria bene meritus est. b. Et facere et pati fortia Romanum est. 2. a. Quae officia Cicero adversus hostes servanda esse existimet quamque vere dicat esse ea, quae statuerit, servata a Romanis exponatur. b. Quantopere bellis Persicis et consilium singulorum Graecorum et natura locorum ad hostes devincendos contulerit demonstretur. 3. (Klassenarbeit) a. Quibus rebus factum sit, ut a prisca morum sanctitate turpissime degenerarent Romani. b. Quanta sit fortunae inconstantia claris aliquot exemplis illustretur. 4. a. Ferro nocentius aurum. b. Virtus Romana bello contra Pyrrhum gesto maxime cernitur. 5. a. Magnas saepe res non ita magnis copiis gestas esse. b. Sapientissimum quemque ac fortissimum aequissimo animo mortem oppetiisse exemplis e veterum annalibus sumtis demonstretur. 6. (Klassenarbeit) Quod Pyrrhus dixit, Romam hydrae non dissimilem esse, maxime bello Punico secundo comprobatum est. 7. Adhibitis veterum quibusdam locis (Cic. Cat. M. § 51—61, pro Rosc. Am. § 42—52, Hor. Epod. 2, Verg. Georg. II. 458—474) vitae rusticanae laudantur virtutes voluptatesque. 8. Duae sunt artes, quae possunt locare homines in amplissimo gradu dignitatis: una imperatoris, altera oratoris boni. 9. (Klassenarbeit) Quam vere scripserit Seneca calamitatem virtutis occasionem esse.

Verteilung der Lehrfächer seit Ostern.

(Die Abweichungen in der Verteilung der Lehrfächer bis Ostern ergeben sich aus dem auf S. 20—24 Mitgeteilten.)

Namen der Lehrer.	I	IIA	IIB	IIIA	IIIB	IV	V	VI	VII	Zahl der Stunden.
Dr. **Meinertz**, Direktor, Ord. v. I.	4 Lat. 2 Griech.	4 Lat.				2 Lat. 2 Franz.				14
Prof. **Tietz**, Ord. v. IIA.	4 Math. 2 Phys.	4 Math. 1 Phys.		3 Math.		3 Math.				17[1]
Prof. **Kawczyński.**	3 Gesch. u. Geogr.		3 Gesch. u. Geogr.	4 Gesch. u. Geogr.	3 Gesch. u. Geogr. 2 Lat. 2 Deutsch	3 Gesch. u. Geogr.				20
Oberl. Dr. **Prill**, Ord. v. IIB.	4 Lat. 4 Griech.		8 Lat.	2 Griech.		2 Deutsch				20
Oberl. **Lindenblatt**, Ord. v. IIIB.		6 Griech.			8 Lat.	6 Griech.				20
Gymn.-L. **Nowack**, Ord. v. IIIA.	2 Franz.	6 Lat.	2 Franz.	8 Lat. 3 Franz.						21
Gymn.-L. **Mey**, Ord. v. VI.			4 Math. 1 Phys.		3 Math. 2 Naturl.			9 Lat. 3 Deutsch.		22
Gymn.-L. **Redner**, Ord. v. IV.	3 Deutsch	2 Deutsch 3 Gesch. u. Geogr.		2 Lat.		8 Lat.	2 Geogr.			20
Gymn.-L. **Matern**, kath. Religionslehrer.	2 Relig. 2 Hebr.	2 Relig. 2 Hebr.		2 Relig.		2 Relig.	3 Relig.	3 Relig.		18
Gymn.-L. Dr. **Haue.**		2 Franz.	6 Griech.		6 Griech. 2 Franz.		3 Franz. 2 Naturl.			21
Gymn.-L. **Gehrmann**, Ord. v. V.			2 Lat. 2 Deutsch	4 Griech. 2 Deutsch			9 Lat. 3 Deutsch			22
Pred. **Kuntze**, evang. Religionslehrer.	2 Relig.	2 Relig.		2 Relig.		2 Relig.	3 Relig.	3 Relig.		14
Techn. Lehrer **Goldhagen.**					Gesang 2	2 Zeichn.	2 Gesang 4 Rechn. 2 Schreib. 2 Zeichn.	4 Rechn. 3 Schreib. 2 Zeichn.		23[2]
Vorschul-Lehrer **Behr.**								2 Geogr. 2 Naturl.	10 Deutsch 6 Rechn. 2 Geogr. 3 Schreib. 1 Gesang.	26

[1]) außerdem 3 St. Stenographie, je eine in II, IIIA und IIIB.
[2]) außerdem 2 St. Chorgesang und 8, später (im Freien) 6 St. Turnen.

Aufgaben für die Abiturientenprüfungen.

Ostertermin 1880. Deutsch: Welche Züge des deutschen Nationalcharakters treten uns im Nibelungenliede entgegen? — Latein: Ingenio nisi accedat animi probitas, homines non prodesse civitatibus. — Mathematik: 1. Folgende Gleichung zu lösen:

$$5^{\sqrt[3]{7x + 48}} - 18 \times 5^{\sqrt[3]{7x - 50}} = 7 \times 5^{\sqrt[3]{7x - 50}}.$$

— 2. Es ist der periodische Kettenbruch

$$2 + \cfrac{1}{1 + \cfrac{1}{1 + \cfrac{1}{1 + \cfrac{1}{4 + \ldots}}}}$$

gegeben, dessen Periode die Glieder 1, 1, 1, 4 enthält. Man soll erstens die Irrationalzahl finden, welche gleich diesem Kettenbruch ist, zweitens den sechsten Partialbruch anschreiben und soll drittens die Grenze des Fehlers bestimmen, den man begeht, wenn man den sechsten Partialbruch für den wahren Wert des Kettenbruchs setzt. — 3. Ein Dreieck soll geometrisch konstruirt und die Grundlinie und die Höhe desselben trigonometrisch berechnet werden, wenn gegeben der Winkel γ an der Spitze, der Umfang u und der Inhalt i. $\gamma = 57^0\ 50'\ 16''$; u = 106; i = 497,8. — 4. Eine Kugel, deren Durchmesser gleich 16, wird so durchbohrt, daß der Mittelpunkt der cylinderförmigen Oeffnung in den Mittelpunkt der Kugel fällt. Wie groß ist das Volumen der aus der Kugel gebohrten Masse, wenn der Durchmesser des Bohrers gleich 0,8 ist?

Sommertermin 1880. Deutsch: Welche Bedeutung hat das griechische Volk für die Entwickelung der Menschheit? — Latein: Duae sunt artes, quae possunt locare homines in amplissimo gradu dignitatis: una imperatoris, altera oratoris boni. — Mathematik: 1. Es ist ein Winkel von 60° gegeben und der Radius r eines Kreises, welcher die Schenkel des Winkels berührt. Dann sind noch n—1 Kreise so gezeichnet, daß jeder folgende den vorhergehenden und die beiden Schenkel des gegebenen Winkels berührt. Wie groß ist der Radius des n^{ten} Kreises und wie groß die Summe der Radien aller n Kreise? r = 2 und n = 10. — 2. Ein Dreieck geometrisch zu konstruiren und den Winkel an der Spitze trigonometrisch zu berechnen, wenn gegeben die Höhe h, die Halbierungslinie l des Winkels an der Spitze und die Differenz e der Abschnitte, welche die Höhe auf der Grundlinie macht. h = 72, 35; l = 72, 77; e = 18. — 3. Eine Pyramide, deren Höhe h gegeben, soll durch eine Ebene, parallel zur Grundfläche, so geschnitten werden, daß das obere abgeschnittene Stück ein Fünftel der ganzen Pyramide betrage. In welchem Abstande von der Grundfläche muß der Schnitt geführt werden? h = 12. — 4. Folgende Gleichungen zu lösen:

$$3x^2 + 4xy + 5y^2 = 25$$
$$5x^2 + 4xy + 3y^2 = 31.$$

II. Statistisches.

Seit dem Wiederbeginn des Unterrichts am 11. September v. J. haben am Unterricht teilgenommen 286 Schüler (darunter am Anfange und im Laufe des Schuljahrs neu aufgenommene 65), und zwar:

		katholische	evangelische	jüdische	einheimische	auswärtige
in IA	13	5	8	0	3	10
IB	21	13	8	0	7	14
IIA	19	9	8	2	4	15
IIB	31	18	12	1	14	17
IIIA	28	15	13	0	13	15
IIIB	36	19	15	2	17	19
IV	43	22	18	3	20	23
V	40	17	19	4	17	23
VI	47	24	19	4	29	18
VII	8	1	7	0	5	3
Summe	286	143	127	16	129	157
		286			286	

Am Schluß der dritten Woche des letzten Tertials (28. April) zählte die Anstalt 261 Schüler (128 katholische, 117 evangelische, 16 jüdische; 123 einheimische, 138 auswärtige), und zwar in IA 7, IB 20, IIA 19, IIB 27, IIIA 25, IIIB 33, IV 37, V 39, VI 46, VII 8.

Das Zeugnis der Reife haben folgende 10 Schüler erhalten (und zwar die 5 ersten im Ostertermin, die übrigen im Sommertermin):

	Namen.	Konfession.	Alter. Jahre.	Geburtsort.	Aufenthalt auf dem Gymnasium. Jahre.	Aufenthalt in Prima. Jahre.	Berufsfach.	Universität.
1	Wilhelm André.	kath.	$21\frac{2}{3}$	Heilsberg.	$7\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	Baufach.	Berlin.
2	Viktor Jasinski.	kath.	$20\frac{3}{4}$	Christburg Kr. Stuhm.	$7\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	Theologie.	Braunsberg.
3	Rudolf Krieger.	evang.	$19\frac{3}{4}$	Hermsdorf Kr. Pr. Holland.	$7\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	Theologie.	Königsberg.
4	Richard Reinicke.	evang.	$21\frac{1}{4}$	Marienburg.	2	2	Jura.	Göttingen.
5	Bernhard Schauen.	evang.	$23\frac{1}{2}$	Vinn Kr. Mörs.	3	$2\frac{1}{2}$	Medizin.	Königsberg.
6	Anton Hein.	kath.	$19\frac{1}{2}$	Mehlsack.	7	2	Postfach.	
7	Franz Kramer.	kath.	$21\frac{2}{3}$	Braunsberg.	8	2	Theologie.	Braunsberg.
8	Johann Krüger.	kath.	19	Frauenburg.	7	2	Jura.	Königsberg.
9	Walter Linden.	evang.	$17\frac{1}{3}$	Friedland.	9	2	Jura.	Königsberg.
10	Otto Mehlhausen.	evang.	$20\frac{1}{4}$	Allenburg Kr. Wehlau.	$12\frac{1}{2}$	2	Jura.	Königsberg.

Dem Abiturienten Krüger wurde die mündliche Prüfung erlassen.

III. Aus den Verfügungen der Behörden von allgemeinerem Interesse.

1. Durch Erlaß vom 9. Oktober 1879 hat der Herr Minister der geistlichen u. s. w. Angelegenheiten bestimmt, daß an Stelle der bisher hier üblichen, im Anfang des August beginnenden Herbstferien in Uebereinstimmung mit den übrigen Anstalten vierwöchentliche Sommerferien und anderthalbwöchentliche Herbstferien treten, und daß die vierwöchentlichen Sommerferien fortan am ersten Sonnabend im Juli als

an dem Tage des Schulschlusses, die Michaelisferien aber am Sonnabend nach dem 29. September, oder falls derselbe auf einen Sonnabend fällt, an eben diesem Tage zu beginnen haben.

Ferner ist nach Anordnung des Herrn Ministers der Anfang des Schuljahrs an allen höheren Lehranstalten der Provinz auf den Ostertermin zu verlegen und diese Maßregel bis Ostern 1881 an den beiden katholischen Gymnasien zu Braunsberg und Rössel (laut Ministerial-Erlaß vom 30. December 1879) in der Weise durchzuführen, daß das laufende Schuljahr mit dem Beginn der Sommerferien am 3. Juli geschlossen, das Schuljahr 1880/81 aber mit dem 2. August begonnen und zu Ostern 1881 beendet wird, so daß mit diesem Termin die Durchführung der neuen Ordnung des Schuljahres abgeschlossen wird. „Zur Erleichterung dieses Wechsels haben die Herren Direktoren dieser Anstalten bei der nächsten Versetzung mit besonderer Vorsicht zu verfahren, so daß nur diejenigen Schüler in die nächsthöhere Klasse aufrücken, von denen nach ihrer Beanlagung und ihren Leistungen angenommen werden darf, daß sie das Pensum der Klasse unter möglichster Beschränkung desselben in einem Semester zu bewältigen vermögen."

2. Durch Erlaß vom 21. Januar d. J. hat der Herr Minister der geistlichen u. s. w. Angelegenheiten bestimmt, daß das Buch „Regeln und Wörterverzeichnis für die deutsche Rechtschreibung zum Gebrauch an den preußischen Schulen. Berlin, Weidmann'sche Buchhandlung. Ladenpreis des gebundenen Exemplars 0,15 M." vom Beginn des Schuljahrs 1880/81 an allen Schulen als Norm für den orthographischen Unterricht und für die in den schriftlichen Arbeiten der Schüler einzuhaltende Orthographie zu dienen habe.

3. Verfügung des Königl. Provinzial-Schul-Collegiums vom 2. Juni d. J., betr. Sammlung freiwilliger Beiträge zur Gründung einer König Wilhelm-Stiftung für hülfsbedürftige erwachsene Beamtentöchter. Der Direktor wird veranlaßt, dieses wohlthätige Unternehmen thunlichst zu fördern und auch in seiner weiteren Umgebung, soweit er dazu im Stande, zur Zahlung von Beiträgen anzuregen.

IV. Chronik der Anstalt.

Das Schuljahr begann am 11. September v. J.

Am 20. September trat der Unterzeichnete einen dreiwöchentlichen Urlaub an, um an der 34. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Trier teilzunehmen; während dieser Zeit wurde er in seinen Unterrichtsstunden mit dankenswerter Bereitwilligkeit von mehreren der Herren Kollegen, in der Führung der Direktionsgeschäfte von Herrn Professor Tietz vertreten.

Am Schluß des Wintersemesters verließ Herr Kandidat Kruszewski nach Beendigung seines Probejahrs die hiesige Anstalt.

Herr Prediger Kuntze, welcher seit dem 1. April v. J. den evangelischen Religionsunterricht am Gymnasium erteilt hat, verläßt mit Ablauf des Schuljahrs die Anstalt, um die Pfarrstelle in Skurz bei Pr. Stargard zu übernehmen.

Am 1. April d. J. feierte Herr Professor Dr. Feldt, Geheimer Regierungsrat und Senior des hiesigen Königl. Lyceums, sein sechszigjähriges Dienstjubiläum; der Unterzeichnete beteiligte sich an dieser seltenen Feier durch Ueberreichung einer die Glückwünsche des Lehrer-Collegiums enthaltenden Adresse.

In der Pfingstwoche (19.—21. Mai) nahm der Unterzeichnete an der in Königsberg abgehaltenen Konferenz der Direktoren der höheren Lehranstalten von Ost- und Westpreußen teil.

Die Abiturientenprüfungen (vgl. S. 29) fanden am 18. Februar und am 16. Juni unter dem Vorsitze des Geheimen Regierungs- und Provinzial-Schulrats, Herrn Dr. Schrader, statt.

Am 13. Juni empfingen 19 Schüler der unteren und mittleren Klassen in der Gymnasialkirche die erste h. Kommunion, nachdem sie von dem Herrn Religionslehrer Matern in besonderen Stunden dazu vorbereitet worden waren.

V. Stiftungen und Unterstützungen.

Das Jubiläums-Stipendium hatte nach dem Programm von 1876/77 einen Bestand von	589,47	M.
Dazu sind gekommen: 1. Ertrag eines von Herrn Prof. Tietz gehaltenen Vortrags . . .	63,40	„
2. Zinsen	88,57	„
Mithin Bestand	741,44	M.

Das Stipendium Schmüllingianum wurde durch Konferenzbeschluß vom 15. Januar dem Ober-Primaner Johann Krüger verliehen. — Das Stipendium Steinhallianum behielt auch für dieses Jahr durch die Güte des hiesigen Magistrats der Unter-Sekundaner Alois Hantel. — Aus den Einkünften der Bursa pauperum wurden im Laufe des Schuljahrs 300 M. zu Stipendien für würdige und bedürftige Schüler, und zwar in Portionen zu 50 M., verwendet.

Durch Freitische und andere Wohlthaten ist auch in diesem Jahre den ärmeren Schülern der Anstalt vielfache Unterstützung zu Teil geworden, für welche hiermit der gebührende Dank ausgesprochen wird.

VI. Die öffentliche Prüfung und die Schlußfeierlichkeit,

zu welchen die Eltern und Angehörigen der Schüler und sonstige Freunde der Anstalt hiermit ergebenst eingeladen werden, findet Freitag den 2. Juli in der Aula und zwar in folgender Ordnung statt:

Vormittags 8—8½:	VII Deutsch. Behr.
8½—9:	VI Latein. Mey.
9—9½:	V Rechnen. Goldhagen.
9½—10:	IV Latein. Redner.
10—10½:	IIIB Griechisch. Hane.
10½—11:	IIIA Französisch. Nowack.
11—12:	IIAB Religion. Matern. Kuntze.
12—12½:	I Physik. Tietz.
Nachmittags 3½ Uhr:	Gesang, Deklamation und Redevorträge der Schüler; Entlassung der Abiturienten durch den Direktor.

Sonnabend den 3. Juli erfolgt nach einem Schlußgottesdienst in der Gymnasialkirche die Verkündigung der Versetzungen und die Verteilung der Zeugnisse in den einzelnen Klassen.

Zur Nachricht.

Das neue Schuljahr wird Montag den 2. August um 8 Uhr, und zwar für die katholischen Schüler mit einem feierlichen Gottesdienst in der Gymnasialkirche, eröffnet werden; der Schluß des neuen Schuljahrs findet Ostern 1881 statt.

Anmeldungen neuer Schüler werde ich Freitag den 30. und Sonnabend den 31. Juli entgegennehmen. Spätere Anmeldungen können nur in sehr begründeten Ausnahmefällen berücksichtigt werden.

Jeder neu aufzunehmende Schüler hat einen Taufschein und einen Impfschein, die über 12 Jahre alten eine Bescheinigung über stattgehabte Wiederimpfung beizubringen, die von andern Anstalten kommenden Schüler außerdem ein Abgangszeugnis der zuletzt besuchten Anstalt.

Die Wahl der Pensionen für auswärtige Schüler, desgleichen ein von diesen beabsichtigter Wohnungswechsel, sei es am Anfange oder im Laufe des Schuljahrs, unterliegt der vorgängigen Genehmigung des Direktors.

Braunsberg, im Juni 1880.

Der Direktor des Gymnasiums,
Dr. Otto Meinertz.